

# DROITS NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Rapport

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

2019

**Numériques cas de violations:  
les dérives des gouvernements  
persistent malgré les mobilisations  
intenses de la société civile**

**La doctrine du  
contrôle du  
cyberespace se  
reflète sur l'état des  
droits numériques en  
Afrique**

**13**

**L'importance de la  
connectivité Internet et de  
l'accès numérique dans  
une économie émergente**

**Des rapports  
détaillés  
de tout le  
continent**



PARADIGM  
INITIATIVE

[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)



@ParadigmHQ



**Tous droits réservés © 2020 Paradigm Initiative**

Siège : 374 Borno Way, Alagomeji-Yaba 100 001, Lagos, Nigeria

Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Certains droits de ce document sont réservés. Pour les demandes d'autorisation, écrivez à l'éditeur en indiquant en objet : " Attention : Research Officer" à l'adresse e-mail: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)



# Sommaire

Introduction	4
Rapports par pays	7
Bénin	7
Cameroun	10
République Démocratique du Congo	12
Égypte	14
Éthiopie	16
Malawi	19
Maroc	21
Nigéria	23
Rwanda	26
Soudan	28
Tanzanie	30
Zambie	33
Zimbabwe	35
Conclusion	38

## Crédits

**Le rapport sur les droits numériques en Afrique 2019 a été produit par:**

***Adeboye Adegoke***

Responsable de programmes, Droits numériques  
Afrique Anglophone

***Emmanuel Vitus Agbenonwossi***

Chargé de communication

***Kalebwe Saviour***

Assistant en communication

***Kenmogne Rigobert***

Chargé de programme, Droits numériques,  
Afrique Francophone

***Nkhowani Bulanda***

Chargé de programme, Droits numériques,  
Afrique australe

***Okunoye Babatunde***

Responsable de recherches

***Ryakitimbo Rebecca***

Chargé de programme, Droits numériques,  
Afrique de l'Est

***Sesan 'Gbenga***

Executive Director

**Photo de couverture**

Grâce à **Dazzle Jam** from **Pexels**





# Introduction

Alors que le nombre de personnes connectées a atteint 51,2 % (3,9 milliards de personnes) à la fin de 2018<sup>1</sup>, l'importance de la connectivité à Internet et de l'accès numérique a été vivement ressentie par les individus, les communautés, les organisations et les gouvernements. L'objectif numéro 9 des objectifs de développement durable des Nations unies, «accroître sensiblement l'accès aux TIC et s'efforcer de fournir un accès universel et abordable à l'Internet dans les pays les moins avancés d'ici 2020<sup>2</sup>», attire l'attention des gouvernements du monde entier, et en particulier en Afrique, sur l'important rôle de la connectivité à Internet dans la concrétisation des objectifs de développement.

Malgré ce contexte, ce qui est apparu clairement au cours de la dernière décennie, c'est le contraste frappant entre la façon dont l'Internet et la connectivité numérique contribuent au développement en Afrique, d'une part, et, d'autre part, la façon dont les gouvernements se sont davantage concentrés sur le contrôle et la promotion d'un climat de peur dans leurs pays.

Au cours de la dernière décennie, il a été noté une intensification des activités des organisations africaines qui défendent les droits numériques notamment la connectivité Internet de qualité à un prix abordable, le respect de la vie privée, la protection de la liberté d'opinion, d'expression et d'association en ligne.

Dans toutes les régions d'Afrique, ces organisations ont apporté des changements profonds et notables dans le comportement des citoyens et des institutions à l'égard des droits numériques et de l'accès au numérique. Leurs plaidoyers ont permis au public de prendre conscience des droits numériques. De plus en plus d'Africains ont été sensibilisés aux préjudices que les violations des droits numériques, telles que les coupures d'Internet,



la surveillance et la saisie de données illégales causent à la société.

Contrairement à cette renaissance des droits numériques parmi les citoyens du continent, la vision des gouvernements africains concernant le rôle de la connectivité Internet et de l'accès numérique avait pour finalité le maintien du pouvoir et le contrôle des politiques publiques par tous les moyens. La tendance dominante a été la mainmise des pouvoirs publics sur les droits et l'accès au numérique afin de conserver le contrôle politique sur les citoyens.

Comme indiqué dans notre rapport de 2018<sup>3</sup> sur les droits numériques en Afrique, le recours aux modèles chinois et russes de tactiques dites de « primauté du droit » sur le contrôle de l'Internet a entraîné un renforcement du contrôle gouvernemental et une augmentation des violations des droits numériques grâce à une législation adoptée pour promouvoir l'ordre public.

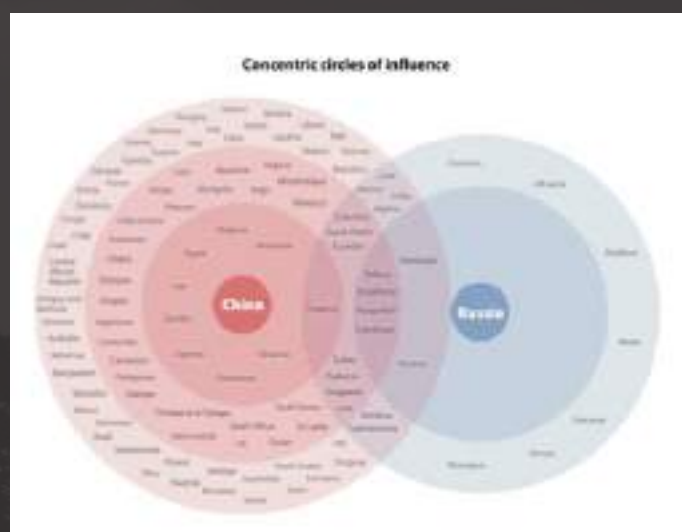
L'année 2018 a peut-être été l'une des années les plus intenses pour la défense des droits numériques en Afrique. D'importants progrès semblent avoir été réalisés du fait que les organisations de la société civile se sont ralliés pour faire face à certains défis urgents en matière de droits numériques sur le continent.

Cependant, 2019 a commencé presque comme si elle avait pour mission d'anéantir les acquis de 2018, comme le témoignent les coupures successives d'Internet en Éthiopie, au Soudan et au Gabon. Au fur et à mesure que l'année se poursuivait, les violations croissantes des droits numériques sur le continent ont amené les observateurs attentifs à se demander si la défense des droits numériques en Afrique avait été suffisante au cours de la dernière décennie.

Dans le cas des modèles chinois et russes de contrôle de l'information importés en Afrique -applicables aux dictatures et aux régimes autoritaires-, la thèse la plus centrale est que le contrôle de l'espace de l'information est synonyme de contrôle de l'espace politique. L'espace de l'information est donc perçu comme un théâtre légitime de conflit tout comme la terre, l'air et la mer sont des théâtres de conflit établis. La nouvelle doctrine de contrôle du cyberspace ainsi née se reflète sur l'état des droits numériques sur le continent.

Cette nouvelle approche du cyberspace influencée par la Chine et la Russie est également facilitée par l'importation des technologies et des formations de ces pays, comme le note l'influent rapport de l'Université d'Oxford<sup>4</sup>. L'influence de la Chine et de la Russie sur l'Afrique, à cet égard, est immense, comme le démontrent les tactiques musclées de contrôle de l'information déployées sur le continent pour étouffer la dissidence et réduire les voix de toute opposition.

**” Aujourd'hui en Afrique, les gouvernants s'inspirent des modèles chinois et russe de contrôle de l'information; l'espace de l'information est désormais perçu comme un théâtre légitime de conflit - tout comme la terre, l'air et la mer sont des théâtres de conflit établis ”**



*Figure 1 : Cercle d'influence de la diffusion de la technologie, de la formation et de l'idéologie chinoises et russes<sup>5</sup>*

En 2019, comme décrit ci-dessus, la tendance dominante qui a façonné les droits numériques en Afrique a été la perception des gouvernements, qui voient maintenant Internet et l'espace numérique comme des théâtres de conflits pour le contrôle politique. D'importantes ressources étatiques sont désormais déployées pour dominer les espaces numériques en vue d'asseoir la domination politique ou de promouvoir délibérément un climat de peur.

À travers les profils de pays présentés dans cette édition, ce rapport donne un aperçu de la scène des droits numériques en Afrique, révélant comment les pays de quatre régions ont violé les droits numériques, en s'inspirant de certains pays les plus répressifs du monde.

A young girl with dark skin is sitting on a concrete block, smiling and looking towards the camera. She is wearing a grey and blue hoodie, white shorts, and white sneakers. The background is a blurred outdoor setting with trees and a building.

# Rapports **par pays**





# Bénin

La République du Bénin, anciennement connue sous le nom de Dahomey, est un pays d'Afrique de l'Ouest pris en sandwich entre le Togo, le Nigéria, le Burkina Faso et le Niger. Le Bénin couvre une superficie de 114 763 kilomètres carrés (44 310 miles carrés) et possède un littoral de 121 kilomètres de long sur le Golfe de Guinée. La population est estimée à 11,5 millions d'habitants. Le Bénin est une démocratie stable et la dernière élection présidentielle, qui s'est tenue en mars 2016, a été remportée par le magnat du coton Patrice Talon.

Selon le Fonds monétaire international, le Bénin a connu un taux de croissance de 6,5 % en 2018, alors que 46,6 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>6</sup>.

En termes d'accès à Internet, le ministère béninois du Numérique et de la Digitalisation a annoncé en octobre 2019 que le taux de pénétration d'Internet au Bénin avait atteint 48 %<sup>7</sup>. Le pays compte dix fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Le plus important en termes de nombre d'abonnés est Bénin Telecom Service, selon les données de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse écrite (ARCEP). Le Bénin compte deux opérateurs GSM, MTN et Moov, pour l'Internet mobile.

Les prix des données de l'Internet mobile ont été considérablement augmentés par le gouvernement béninois en novembre 2018. Avec les tarifs actuels en vigueur, 300 Mo de données qui coûtaient jusqu'à 200 FCFA (0,34 USD), coûtent désormais entre 360 et 810 FCFA (soit entre 0,61 et 1,38 USD). Le forfait Internet de 1 Go, qui coûtait 500 FCFA (0,85 USD), coûte désormais entre 1 228 FCFA et 2 048 FCFA (soit entre 2,09 USD et 3,49 USD)<sup>8</sup>.

Le gouvernement béninois avait justifié ces nouveaux tarifs par la nécessité d'encadrer les politiques tarifaires défavorables aux consommateurs et de limiter l'ampleur de la guerre des prix menée par les deux opérateurs (Moov et MTN Bénin). Cette augmentation a été critiquée par les consommateurs et plusieurs acteurs de la société civile tels qu' Internet Sans Frontières<sup>9</sup> et Paradigm Initiative qui avaient dénoncé une possible restriction de la liberté d'expression de la couche de citoyens qui ne pourrait plus accéder aux services de télécommunications en raison de la hausse des prix. Plusieurs acteurs du secteur numérique, ainsi que des organisations de défense des droits des consommateurs, font régulièrement des campagnes pour une nouvelle réduction significative des prix.

Sur le plan juridique, le Bénin est l'un des premiers pays africains à avoir mis en place un ensemble de dispositions légales pour régir les activités numériques. Pour exemple, la loi sur le numérique

adoptée par l'Assemblée nationale béninoise en juin 2017 est entrée en vigueur en avril 2018. Ce code définit, entre autres, la responsabilité des différents acteurs d'Internet, la protection et l'utilisation des données personnelles, un cadre juridique pour les contrats en ligne, des dispositions pénales applicables aux délits en ligne. Il prévoit également la création d'une Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques (ANSSI) et d'un Office central de répression de la cybercriminalité.

Toutes ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration de Politique Sectorielle 2016 - 2021 (DPS 2016 - 2021) dont l'objectif affiché est de «transformer le Bénin en une plaque tournante des services numériques en Afrique»<sup>10</sup> La nouvelle loi criminalise la publication de fausses informations, les délits de presse en ligne et l'incitation à la rébellion par le biais d'Internet.

Au niveau international, le Bénin a signé plusieurs traités visant à protéger l'exercice des droits et libertés individuels des citoyens béninois en ligne. Le pays est partie prenante de la Déclaration sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 20 juin 2014. Cette déclaration engage les États, entre autres, à «promouvoir et faciliter l'accès à Internet» ou à «traiter les questions de sécurité sur Internet conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme».

En tant que pays membre de l'UNESCO, le Bénin a également signé la Charte adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine numérique. En ce qui concerne le commerce électronique ou les signatures électroniques, le Bénin a adopté la loi type de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (2001) et la loi de la Commission des Nations unies pour le commerce international (CNUDCI) sur les signatures électroniques (1996). Le Bénin est partie à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, signée en 2001, qui est le premier traité international portant sur les crimes informatiques et l'Internet.

Au niveau continental, le Bénin a signé la Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet d'août 2018, qui énonce les principes d'accès et d'accessibilité à l'Internet, de liberté d'expression en ligne, de liberté de réunion et d'association sur l'Internet, de droit à

l'information et à des données ouvertes. Le Bénin est également partie prenante à la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles signée en juin 2014 à Malabo. Ce texte couvre, entre autres, tout ce qui concerne le commerce électronique et la sécurité en ligne.

Malgré l'existence de tous ces instruments juridiques, des restrictions des droits et libertés numériques ont été constatées au cours de l'année 2019 au Bénin, notamment lors des élections législatives du 28 avril 2019. La veille du scrutin (le 27 avril), les citoyens ont fait état de l'instabilité des données mobiles et de la perturbation des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter, et des applications de messagerie comme WhatsApp et Telegram<sup>11</sup>.

Ces restrictions ont été confirmées le jour du scrutin (28 avril) par l'organisation de défense de la liberté et de la gouvernance de l'Internet, Netblocks, qui a indiqué que les services de réseau privé virtuel (VPN) étaient également restreints. La fermeture d'Internet a été condamnée non seulement par les organisations nationales et internationales de la société civile, mais aussi par des représentations diplomatiques comme l'ambassade des États-Unis au Bénin. Cette dernière a estimé que cette mesure avait signé le «déclin de la démocratie» au Bénin.

Bien avant la coupure d'Internet, les nouveaux forfaits de téléphonie mobile introduits par le gouvernement béninois en novembre 2018 avaient été dénoncés par des organisations nationales et internationales de la société civile. Selon ces organisations, la nouvelle tarification est une violation du principe de neutralité du réseau et un obstacle à l'inclusion numérique.

Outre les cas de perturbation de l'Internet, le Bénin a connu, ces dernières années, un recul de la liberté d'expression en général et de la liberté d'expression en ligne en particulier. Le pays est également descendu de douze places dans le classement mondial de Reporters sans frontières (RSF)<sup>12</sup> sur la liberté de la presse en 2019. Le classement du pays est passé de la 84e à la 96e place.

L'organisation basée à Paris a attribué ce déclin à l'adoption de certaines réglementations qui limitent la liberté d'expression, aux perturbations d'Internet et à l'arrestation du Directeur de Publication du Journal Nouvelle Economie le 18 avril 2019. Casmir Kpedjo<sup>13</sup> a été arrêté par la police à son domicile à Cotonou, la capitale



économique du Bénin. Il a été détenu dans un commissariat de police local jusqu'au 23 avril, date à laquelle il a été accusé d'avoir violé l'article 550 du code numérique du Bénin en diffusant de fausses informations sur l'économie béninoise sur les réseaux sociaux.

Avec l'adoption de la loi sur le numérique, le Bénin est l'un des premiers pays africains à disposer d'un instrument juridique national qui protège l'expression des droits et libertés numériques et garantit la sécurité des activités en ligne. Cependant, le caractère répressif de certaines dispositions de cette loi fait craindre.

une violation des libertés fondamentales en ligne. La coupure d'Internet lors des élections législatives de 2019 et l'arrestation d'un journaliste pour des publications sur les réseaux sociaux ont marqué le déclin de la démocratie et de la protection des libertés individuelles en ligne au Bénin en 2019.



**Le 27 avril 2019, à la veille des élections législatives, les citoyens ont signalé une instabilité des données mobiles et de la perturbation des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, et des applications de messagerie telles que WhatsApp et Telegram**





# Cameroun

la population du Cameroun est estimée à 23 millions avec un produit intérieur brut (PIB) estimé à 32,2 milliards de dollars US.

La couverture de l'Internet mobile 3G est estimée à 69 % tandis que les utilisateurs ont été estimés à 23 % de la population en 2018. La pénétration d'Internet a atteint 27 % en 2018 contre 21 % en 2016. Les trois principaux opérateurs mobiles du Cameroun sont MTN, Orange et Nexttel. Cameroon Telecommunication (Camtel) est l'opérateur public et le principal fournisseur intermédiaire de services de téléphonie. MTN et Orange sont les leaders du marché en termes d'abonnés à la téléphonie mobile, à Internet et aux services de Mobile Money. Le Cameroun dispose d'un point d'échange Internet, appelé CAMIX<sup>14</sup>.

Le Cameroun comptait environ 19 millions d'abonnés au téléphone en 2018, avec un taux de pénétration de 72 %. Outre les opérateurs cités plus haut, le pays compte environ 50 fournisseurs de services Internet. Le nombre des ménages ayant accès à Internet a connu une hausse de 10,5 % en 2018 avec au total 25 %<sup>15</sup> de Camerounais utilisant les services Internet. Après trente-sept (37) ans sous la présidence de Paul Biya<sup>16</sup>, le Cameroun a organisé l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, sous une

forte pression politique locale et internationale. La crise sociopolitique dans les régions anglophones (Nord-Ouest et du Sud-Ouest) qui aspirent à la sécession, a profondément divisé la classe politique et a causé plusieurs centaines de victimes civiles et militaires<sup>17</sup>.

Les résultats de l'élection ont été contestés par Maurice Kamto, qui avait été proclamé deuxième derrière le président sortant Paul Biya. La contestation des résultats des élections par l'opposition a conduit à une crise post-électorale qui a duré neuf (9) mois avec l'arrestation de Maurice Kamto. Pour «calmer les tensions» et «ramener la paix», le gouvernement camerounais a initié un Dialogue national du 30 septembre au 5 octobre 2019.

En matière de législations, les acteurs de la société civile camerounaise travaillent toujours à l'élaboration d'une loi spécifique devant régir les réseaux sociaux et l'Internet. En attendant, la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité est utilisée pour réguler le cyberspace. D'une manière générale, cette loi «régit le cadre de sécurité des réseaux de communication électronique et des systèmes d'information, définit et sanctionne les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au Cameroun».

Cette loi a été utilisée pour censurer et surveiller les communications pendant les périodes de



crise sociopolitique au Cameroun au cours des deux dernières années. Bien que cette loi soit appliquée pour contenir la menace croissante de la cybercriminalité, elle a également été utilisée pour lutter contre la désinformation et les discours de haine en ligne au Cameroun.

Les acteurs réglementaires suivants sont au centre de la politique numérique au Cameroun le ministère des postes et télécommunications coordonne toutes les activités du secteur et est la principale institution gouvernementale responsable des TIC dans le pays, l'Agence de régulation des télécommunications<sup>18</sup> (ART) est le régulateur du secteur de la téléphonie mobile et des connexions Internet et a le pouvoir de sanctionner les opérations en cas de violation de la réglementation, et enfin, l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (ANTIC), qui est responsable de la promotion des TIC, de la gestion des noms de domaine (.cm) et de la lutte contre la cybercriminalité sur le plan national.

Le Cameroun souffre toujours des conséquences des longues coupures d'Internet de 2017. En 2017, le Cameroun a enregistré une coupure d'Internet de 93 jours dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest<sup>19</sup>, deux régions anglophones du Cameroun en conflit depuis 2016. Pendant cette période de coupure d'Internet, le Cameroun a subi des pertes financières importantes estimées à plus de 38,8 millions de dollars<sup>20</sup>.

En octobre 2018, pendant la période préélectorale, le gouvernement a envisagé de couper l'Internet, mais en raison de la pression croissante de la société civile et de la vigilance des organisations de défense des droits numériques, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Postes et Télécommunications, Minette Libom Lili Keng<sup>21</sup>, a fait un démenti par le biais d'un communiqué de presse. Cependant, les preuves fournies par l'observatoire Internet Netblocks suggèrent que Facebook et WhatsApp ont été perturbés à la veille de la publication des résultats des élections<sup>22</sup>.

En outre, des violations contre la liberté d'expression et des arrestations de journalistes et de militants, ont été constatées.

Dans le cadre de la crise dans les deux régions du Cameroun, par exemple, le journaliste Michel Biem Tong<sup>23</sup> a été arrêté le 23 octobre 2018 pour ses publications en lignes et condamné,

avant d'être gracié par un décret. Après sa libération, il a quitté le pays et vit actuellement en exil. Suite à une plainte, Paul Chouta<sup>24</sup>, également journaliste, a été arrêté le 10 juin 2019 pour diffamation sur les réseaux sociaux. Il est actuellement en prison en attendant sa condamnation.

Toujours en ce qui concerne les violations, des perturbations des réseaux<sup>25</sup> MTN et Orange ont été enregistrées entre mars et septembre 2019. Aucune conséquence n'a été ressentie sur l'économie du pays mais les populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été inquiètes de ces perturbations justifiées par les opérateurs de téléphonie mobile comme par des « problèmes techniques ».

En 2019, en réponse aux violations des droits de l'homme perpétrées au Cameroun, une déclaration du président Donald Trump a été envoyée aux autorités camerounaises, indiquant que le pays serait retiré du programme américain African Growth and Opportunity Act (AGOA) dès janvier 2020. « Le Cameroun n'a pas répondu à nos préoccupations concernant les violations persistantes des droits de l'homme commises par ses forces de sécurité. Ces violations comprennent les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et illégales et la torture », a déclaré le président Donald Trump<sup>26</sup>.



**Les preuves fournies par Netblocks, un observatoire de la gouvernance d'Internet, suggèrent que l'accès à Facebook et WhatsApp ont été restreint à la veille de la publication des résultats des élections en octobre 2018**





# République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo<sup>27</sup> (RDC) compte 83 millions d'habitants, ce qui en fait le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique derrière le Nigéria, l'Éthiopie et l'Égypte. Son produit intérieur brut (PIB) a atteint 42,4 milliards de dollars en 2017, contre 36 milliards de dollars en 2016. Le taux de croissance a augmenté de 4,3 % en 2018.

Le taux de pénétration d'Internet s'élève à 6,2 %, avec 5 millions d'abonnés en 2018, alors que l'accès à Internet dans les ménages n'atteint que 2,8 %. La RDC compte plus de 40,3 millions d'abonnés au téléphone avec un taux de pénétration du mobile estimé à 38,6 %. Depuis la fin de 2016, quatre opérateurs de téléphonie mobile titulaires d'une licence nationale sont actifs dans le pays, à savoir Vodacom RDC (filiale du groupe sud-africain Vodacom) Orange RDC (une filiale du groupe français Orange) Airtel RDC (une filiale du groupe indien Bharti Airtel) et enfin Africell RDC (une filiale d'Africell Holding détenue par un groupe libanais).

Le ministère des postes, des Télécommunications et de l'information est responsable du secteur des communications en vertu de la loi sur les télécommunications de 2002. Il est complété par l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo, qui est l'organe de régulation, et par la Société Nationale des Postes et Télécommunications du Congo (SCPT), suite à la réforme de l'Office des Postes et Télécommunications du Congo par la loi n° 08/007 du 8 juillet 2008.

La République démocratique du Congo compte 599 partis politiques en 2018. Le nouveau président, Félix Tshisekedi<sup>28</sup>, a participé à l'élection présidentielle de décembre 2018 validée par le conseil électoral; après s'être présenté avec des opposants historiques tels que Moïse Katumbi et Jean Pierre Bemba. La candidature de Joseph Kabila, l'ancien président, n'était pas autorisée par la constitution actuelle.

Le 1er janvier 2019, lors des élections dans le pays, le gouvernement a ordonné la coupure d'Internet pour des raisons politiques<sup>29</sup>.

Ces dernières années, la République Démocratique du Congo a acquis une réputation de violation récurrente des droits numériques. En 2018, la RD Congo a connu plusieurs perturbations de réseau et coupure d'Internet<sup>30</sup>. L'accès aux médias en ligne, aux services de messagerie et aux réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, YouTube et



Skype a été interrompu à plusieurs reprises pour entraver la communication entre les militants de l'opposition dans plusieurs régions du pays. Le 30 décembre 2017, le ministre des postes, des Télécommunications et de l'information a écrit une lettre officielle au Directeur Général d'Africell Congo pour suspendre totalement Internet et les communications SMS dans le pays. Cette coupure de trois jours a eu lieu après le début des manifestations de l'opposition.

Le 21 janvier 2018, alors que les dirigeants des églises catholiques se mobilisaient pour des manifestations pacifiques contre le règne de 17 ans du président Joseph Kabila, l'accès à Internet a été coupé. Cette coupure a duré environ 48 heures et une vague de violence meurtrière a secoué le pays. Le gouvernement a trouvé une justification à la fermeture d'Internet en se référant à la loi n° 013/2002 de 2002, qui régit le secteur des télécommunications et donne au gouvernement le pouvoir de prendre en charge les moyens de communication dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Le 23 février 2018, plusieurs organisations de la société civile ont lancé une série d'actions visant déposer des plaintes contre Vodacom, Orange, Airtel et Africell pour avoir violé les droits d'accès à Internet des consommateurs. Le dimanche 25 février 2018, l'accès à Internet et aux SMS à nouveau, été bloqué. C'était le jour de la manifestation publique prévue par le Comité de coordination des laïcs<sup>31</sup>.

Le 14 juin 2018, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Information a signé un décret accentuant le contrôle et la censure des médias en ligne. Les organisations et les journalistes en ligne ont exprimé leur mécontentement face à cette décision.

Dans ces différents cas de violations, la société civile a estimé que la République démocratique du Congo perdait environ 2 millions de dollars par jour. La RDC représente l'un des États les plus répressifs en matière de droits numériques en Afrique.

**“ Le 1er janvier 2019, lors des élections en RDC, le gouvernement a ordonné la fermeture d'Internet pour des raisons politiques ”**





# Égypte

Avec une population de plus de 90 millions d'habitants, l'Égypte est le troisième pays le plus peuplé d'Afrique, derrière le Nigéria et l'Éthiopie. De plus, avec un PIB de plus de 235 milliards de dollars, l'Égypte est une puissance économique dont l'impact s'étend dans régions du monde : l'Afrique et le Moyen-Orient.

L'Égypte a un taux de pénétration d'Internet de 45 %, un taux d'abonnement actif au haut débit mobile de 50,1 % et un taux d'abonnement au haut débit fixe de 5,4 %. Les fournisseurs d'accès Internet (FAI) en Égypte sont Orange, Vodafone Egypt, Etisalat Misr et Telecom Egypt. L'autorité égyptienne de régulation des télécommunications est l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA).

L'Égypte est sous une dictature depuis le renversement du président Mohammed Morsi en 2013 par l'armée, qui a placé le pays sous la direction du chef de l'armée, le général Abdel Fattah El-Sisi. En 2014, le général Sisi est devenu le sixième président d'Égypte après des élections démocratiques caractérisées par un faible taux de participation. Seuls 46 % de l'électorat a participé aux élections. Les groupes islamistes et autres groupes laïques avaient boycotté le scrutin<sup>32</sup>. Si l'élection du général Sisi a laissé présager la renaissance d'une nation égyptienne

ouverte et inclusive, le bilan du gouvernement égyptien en matière de répression brutale des dissidents et groupes d'opposition a effacé tout espoir d'une telle possibilité.

L'Égypte a mis en place un système de répression intense contre les activistes, les blogueurs et les journalistes sous le couvert de la lutte contre le terrorisme<sup>33</sup>.

L'environnement juridique et politique en Égypte a été dominé par le président Sisi et son contrôle étroit de l'armée. Les événements de 2019 témoignent des efforts de l'armée égyptienne -devenue l'institution la plus dominante du pays- pour prendre les rênes des pouvoirs législatif et judiciaire.

Les amendements constitutionnels et les nouvelles lois introduits en 2019 ont donné aux militaires un plus grand contrôle sur le pouvoir judiciaire égyptien<sup>34</sup>. Parmi les changements apportés, le pouvoir militaire est devenu un élément clé du Conseil des organes judiciaires en Égypte. La société civile égyptienne est également menacée, puisque le Parlement a approuvé en juillet une nouvelle loi régissant les activités des organisations non gouvernementales (ONG)<sup>35</sup> dans le pays.

La nouvelle loi est perçue comme restrictive pour le travail de la société civile en Égypte. Fait intéressant, tout en restreignant l'espace de liberté de la société civile en Égypte, le



gouvernement égyptien a assumé la présidence de l'Union africaine, qui comprend des organes de protection des droits de l'homme<sup>36</sup>.

Amnesty International, dans une publication, a exhorté les nations africaines à ne pas permettre à la présidence égyptienne de l'Union africaine d'affecter l'engagement de l'institution continentale en faveur des droits de l'homme. Le contexte juridique décrit ci-dessus a favorisé la répression brutale des voix dissidentes et de la société civile en Égypte. Les actions de l'armée égyptienne ont eu un impact sur les droits numériques dans le pays entre 2015 et 2019.

L'Égypte dispose de l'un des plus vastes réseaux de surveillance visant les groupes d'opposition, les militants, les organisations de défense des droits de l'homme, les blogueurs et les journalistes. Sur les réseaux sociaux et autres plateformes de communication, cette réalité a favorisé un climat de peur au sein des activistes du pays<sup>37</sup>.

En 2019, une série de cyberattaques sophistiquées visant les journalistes, les universitaires, les avocats, les politiciens de l'opposition et les militants des droits de l'homme du pays a été retracée jusqu'aux bureaux du gouvernement égyptien. Un certain nombre de cibles de cette surveillance ont ensuite été arrêtées par les autorités égyptiennes<sup>38</sup>.

En mars 2019, le régulateur des médias a publié une gazette annonçant des sanctions plus strictes des contenus en ligne. La nouvelle réglementation permet au Conseil suprême de régulation des médias de bloquer les sites web et les comptes pour les "fausses nouvelles" et d'imposer des sanctions sévères pouvant aller jusqu'à 250 000 livres égyptiennes (14 400 USD), sans avoir à obtenir une ordonnance du tribunal<sup>39</sup>.

L'Égypte a également un passé de perturbations du réseau Internet. En mai 2017 par exemple, le gouvernement a autorisé le blocage d'au moins 496 sites web d'organes d'information, de blogs, d'organisations de défense des droits de l'homme et d'outils de contournement utilisés en cas de censures.

Le 9 février 2018, l'armée égyptienne a annoncé une opération visant à débusquer les «terroristes et les éléments des organisations criminelles» dans le nord et le centre de la péninsule du Sinaï, dans la vallée occidentale

du Nil et dans le delta du Nil. Une mesure qui a accompagné l'interruption totale des services de télécommunications dans la péninsule. Cette tendance à l'interruption des réseaux s'est poursuivie en 2019 à la suite des manifestations populaires déclenchées par des allégations de corruption contre le régime du général Sisi. Il a été rapporté que les sites web de la British Broadcasting Corporation (BBC) et du service d'information Alhurra faisaient partie des sites web bloqués dans le pays<sup>40</sup>.

De même et en relation avec les protestations, il y a eu un certain nombre d'arrestations et de détentions de voix dissidentes sur des plateformes numériques. L'une des plus populaires a été la détention d'Alaa Abd El Fattah, l'éminent écrivain et militant. Il a été arrêté et détenu pour «diffusion de fausses nouvelles» et «utilisation abusive des réseaux sociaux<sup>41</sup>».

Les droits numériques en Égypte, au cours des 4 dernières années, ont été façonnés par la répression brutale du régime de Sisi. Les perspectives d'avenir des droits numériques sous ce régime ne sont pas vraiment radieuses. Le cas de l'Égypte est donc une occasion de défendre avec fougue par coalitions de la société civile.

## En mars 2019, le régulateur des médias a publié une gazette annonçant des restrictions plus strictes sur les contenus en ligne





# Éthiopie

L'Éthiopie est un pays du nord-est de l'Afrique, avec une population de plus de 102 millions d'habitants, ce qui en fait la deuxième nation la plus peuplée d'Afrique.

La capitale de l'Éthiopie est Addis-Abeba qui abrite les sièges de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

Selon le ministère éthiopien des Technologies de la communication et de l'information (MCIT), le taux de pénétration d'Internet en Éthiopie est d'environ 15 %, avec environ 16 millions d'utilisateurs sur Internet<sup>42</sup>. Le MCIT est chargé de coordonner et superviser la planification, la mise en œuvre des initiatives de développement des technologies de la communication et de l'information et les politiques en matière de TIC. L'Éthiopie compte deux grandes agences gouvernementales de régulation des télécommunications : l'Agence éthiopienne des télécommunications et l'Agence de sécurité des réseaux d'information (INSA). Ces deux institutions ont souvent été considérées comme les agences qui ordonnent les coupures d'Internet.

L'Éthiopie n'a qu'un seul fournisseur de services de télécommunications appartenant au gouvernement, Ethio Telecom. Ethio Telecom fournit des services fixes, mobiles, Internet

(Internet par ligne commutée, Internet sans fil CDMA 2000, ADSL et Internet sans fil) et d'autres services à valeur ajoutée (SVA) tels que l'enregistrement des noms de domaine, l'hébergement des sites web et du service d'adresses IP (Internet Protocol) ou encore la gestion du domaine de premier niveau (ccTLD) et du système de noms de domaine (DNS)<sup>43</sup>.

L'Éthiopie a connu une première élection multipartite en mai 1995, qui a été remportée par le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF). Depuis 2015, le pays a connu de grands soulèvements marqués par des violations des droits de l'homme. Le 5 août 2016 par exemple, des manifestations ont éclaté dans tout le pays et des dizaines de manifestants ont été abattus par la police. Ces manifestations visaient à exiger la fin des violations des droits de l'homme, la libération des prisonniers politiques et une redistribution plus équitable des richesses du pays.

Suite à ces manifestations, l'Éthiopie a déclaré l'état d'urgence le 6 octobre 2016. L'état d'urgence a été levé en août 2017. Le 16 février 2018, le gouvernement éthiopien a déclaré, à nouveau, un état d'urgence de six mois à l'échelle nationale suite à la démission du Premier ministre Hailemariam Desalegn.

Hailemariam Desalegn a été le premier dirigeant de l'histoire moderne de l'Éthiopie à quitter le pouvoir. Les précédents dirigeants étaient morts en fonction ou avaient été renversés.



En termes de législation, la déclaration sur la criminalité informatique de 2016 s'est ajoutée à d'autres législations éthiopiennes qui restreignent la liberté d'Internet. Cette déclaration criminalise entre autres la diffamation et donne aux services de renseignement et aux forces de l'ordre le pouvoir de surveiller toute personne.

D'autres lois vont dans l'esprit de cette déclaration, telles que la loi sur les infractions de fraude aux télécommunications n° 761/2012, la loi sur la liberté des médias et l'accès à l'information n° 590/2008 et la loi sur la lutte contre le terrorisme n° 652/2009. Toutes ces lois, ainsi que d'autres lois complémentaires telles que la loi sur les services de radiodiffusion n° 533/2007 et la loi sur les organismes et sociétés de bienfaisance n° 621/2009, font partie des législations utilisées pour exercer un contrôle sur le paysage des droits de l'homme en ligne et hors ligne.

Les coupures d'Internet sont très fréquentes en Éthiopie. L'existence d'une seule entreprise de télécommunications appartenant au gouvernement permet de couper très facilement l'Internet à tout moment. Des coupures ont été effectuées en 2016 et 2017 afin de limiter les fuites de copies d'examen selon le gouvernement. Ces coupures ont eu lieu dans un contexte marqué par des manifestations des populations contre le gouvernement en place.

Le 11 juin 2019, NetBlocks, un groupe indépendant de la société civile qui suit les coupures d'Internet dans le monde entier, a identifié des perturbations d'Internet en Éthiopie et a enregistré des arrêts épisodiques<sup>44</sup>.

Trois coupures majeures ont été signalées à partir du 13 juin 2019, dont une interruption due à des examens nationaux qui a duré trois jours, une panne d'Internet inexplicée qui a duré au moins 100 heures et enfin une coupure due à la violence politique dans l'État d'Amhara, la deuxième région d'Éthiopie.

La coupure la plus longue de toutes a eu lieu le 23 juin 2019<sup>45</sup>, à la suite des assassinats politiques très médiatisés de hauts responsables militaires à Addis-Abeba et du président de la région d'Amhara avec ses deux principaux conseillers à Bahir Dar, la capitale de la région d'Amhara.

Le service Internet était disponible par intermittence dans les jours qui ont suivi

les meurtres, bien que l'arrêt du réseau de communication n'ait été levé qu'après 10 jours<sup>46</sup>. On estime que pour chaque jour où des coupures d'Internet ont eu lieu en Éthiopie, le pays a perdu plus de 4,4 millions de dollars.

Un autre mécanisme de censure d'Internet très courant en Éthiopie est la modération des contenus en lignes. Elle a concerné des centaines de sites web qui sont restés bloqués pendant les périodes d'état d'urgence. En 2018, les sites Internet bloqués étaient ceux d'organisations de défense des droits de l'homme, de groupes politiques ou des sites d'outils de contournement de la censure.

Cependant, en 2019, beaucoup de ces sites ont été débloqués à la suite des réformes radicales du Premier ministre Aby. Après la tentative de coup d'État dans l'État d'Oromo, le Premier ministre aurait déclaré que «pour des raisons de sécurité nationale, Internet et les réseaux sociaux seront bloqués chaque fois que cela sera nécessaire»<sup>47</sup>.

Le 12 mars 2019, le Parlement éthiopien a adopté la nouvelle loi sur les Organisations de société civile (Proclamation OSC). Bien que la nouvelle déclaration soit plus ouverte que la précédente, elle contient toujours des dispositions restrictives de liberté. L'article 57, par exemple, permet au gouvernement de refuser l'enregistrement des OSC dont les objectifs ou les activités sont contraires à la morale publique (Article 59 (1) (b))<sup>48</sup>.

La loi donne au gouvernement le pouvoir de superviser les OSC et d'imposer des règles qui interfèrent avec les fonctions des organisations, y compris une notification 48 heures à l'avance par les OSC avant la tenue de chaque assemblée générale.

Le 13 juin 2019, le Parlement éthiopien a approuvé la loi sur la formation de l'Autorité de régulation des télécommunications<sup>49</sup>, qui comprend également l'émission d'un appel d'offres pour deux opérateurs GSM pour son marché de plus de 100 millions d'habitants.

À la lumière des nouvelles réformes, Ethio Telecom doit être partiellement privatisée. C'est un grand pas vers la libéralisation du secteur des télécommunications<sup>50</sup>, qui contribuera à la transparence et à la responsabilité du secteur des télécommunications éthiopien.

La loi, appelée "Déclaration sur la

réglementation des communications”, a abrogé plusieurs législations préexistantes et habilitera désormais l’autorité de réglementation des télécommunications à délivrer des licences aux investisseurs privés<sup>51</sup>.

Selon le média d’État Fana Broadcasting Corporate<sup>52</sup>, le gouvernement éthiopien a approuvé un projet de loi rédigé par le procureur général pour lutter contre les fausses nouvelles et les discours de haine le 9 novembre 2019.

En Éthiopie, les discours de haine sont généralement associés aux activités en ligne principalement sur les réseaux sociaux. Bien que le projet de loi du 9 novembre n’ait été publié avant ce rapport, il est fort probable qu’il contienne des dispositions qui réglementent les discours en ligne.

Ce projet de loi arrive juste avant les prochaines élections de 2020 alors que la période électorale constitue la période au cours de laquelle ce que les gouvernements africains considèrent comme “discours de haine” est le plus répandu. La société civile s’inquiète de la manière dont la loi sera interprétée et appliquée pendant les élections.

Malgré les grands progrès réalisés depuis que Abiy est devenu Premier ministre de l’Éthiopie en 2018, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour la réalisation des droits de l’homme, y compris les droits numériques.

Ces droits sont souvent considérés comme un moyen pour les citoyens de demander des comptes aux gouvernements. Cependant, le climat général des réformes des droits de l’homme dans le pays, y compris la libéralisation du secteur des télécommunications, laisse espérer que l’Éthiopie est en train de passer à une société ouverte et plus inclusive.



**Jun 2019 a enregistré un certain nombre de fermetures d’Internet, le 13 juin 2019 n’étant que le début d’une série de trois fermetures majeures**







# Malawi

La population du Malawi est estimée à 17,6 millions d'habitants<sup>53</sup>, dont la majorité vit dans les zones rurales. Avec un PIB de 7,07 milliards de dollars<sup>54</sup> et plus de 20 % de sa superficie couverte par l'eau, l'économie du Malawi est principalement basée sur l'agriculture, suivie par la pêche commerciale et le tourisme. En dépit des réformes économiques et structurelles, le Malawi continue de figurer parmi les pays les moins avancés, constamment ravagés par des chocs climatiques tels que les pluies excessives et les inondations.

Le taux de pénétration d'Internet au Malawi est de 14 %<sup>55</sup>, ce qui est plutôt faible par rapport aux pays voisins. Comme dans la plupart des pays, la majorité des Malawiens accèdent à l'Internet par le biais du mobile, avec un taux de pénétration de 26 %, tandis que l'abonnement à une ligne fixe est de 0,06 %<sup>56</sup>.

Le Malawi compte quatre opérateurs de réseaux mobiles : Airtel, Telkom Networks Malawi, Access et Malawi Telecommunications Limited, qui est également le seul fournisseur de services de lignes fixes. Le pays compte plus de 21 fournisseurs d'accès à Internet (FAI)<sup>57</sup> actifs, ce qui rend le secteur de l'Internet du pays compétitif, bien que les coûts élevés et l'accès limité au haut débit aient entravé la croissance du secteur et maintenu les prix d'accès à un niveau élevé.

L'introduction de la fibre optique et de la connectivité par les pays voisins pourra permettre de réduire le coût de la bande passante internationale et de stimuler l'accès au haut débit.

En avril 2018, le gouvernement du Malawi, en partenariat avec le gouvernement chinois, a achevé la première phase du projet national de « dorsale à fibre optique », qui a été mis en œuvre par Huawei Technologies<sup>58</sup>.

L'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) est le seul régulateur des TIC du pays, dont le mandat découle du ministère des Technologies de l'information et des communications.

Le Malawi est un État multipartite et a été un pays relativement pacifique avec des transitions de pouvoir sans conflits. Les élections générales de mai 2019 ont toutefois été entachées d'allégations de fraude qui ont entraîné de violentes manifestations<sup>59</sup> dans tout le pays et des actes de vandalisme de la part des partisans de l'opposition.

Bien que les tribunaux aient ordonné un recomptage partiel des électeurs après avoir reçu plus de 140 plaintes pour irrégularités, le président Peter Mutharika est sorti vainqueur de justesse et a prêté serment<sup>60</sup>.

Par la suite, les dirigeants des partis politiques de l'opposition ont contesté la légitimité des résultats des élections par le biais d'une action en justice. En octobre 2019, les défenseurs des

droits de l'homme ont continué à mobiliser les protestations, demandant la démission de la présidente de la Commission électorale du Malawi, Jane Ansah, pour avoir prétendument mal géré le scrutin<sup>61</sup>. L'impasse, qui a duré des mois, a entraîné la mort de plusieurs manifestants et policiers, ainsi que des dommages matériels et des pertes de revenus.

Les politiques en matière de TIC mises en place au Malawi sont les suivantes : le plan directeur national des TIC 2014-2023, la politique nationale des TIC 2013 et la politique d'accès à l'information.

En ce qui concerne les législations, la loi sur les communications de 2016<sup>62</sup>, la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité de 2016 sont les lois qui guident l'utilisation des services technologiques.

Lors des célébrations de la Journée pour un Internet plus sûr, un porte-parole de la MACRA a mis en garde contre les sanctions sévères qui seront infligées à ceux qui «abusent»<sup>63</sup> des réseaux sociaux. Le ministre des TIC a également exprimé la préoccupation du gouvernement concernant les abus des réseaux sociaux à l'approche des élections générales de mai 2019<sup>64</sup>.

Le 21 mai 2019, le Malawi a connu sa toute première perturbation de l'Internet, lors du dépouillement des votes, qui a duré jusqu'à 6 heures. Les réseaux de télévision et de radio auraient également été interrompus dans certaines régions du pays<sup>65</sup>. Avant les élections, le régulateur MACRA, avait intensifié ses efforts pour décourager la désinformation électorale.

L'organisme de régulation a publié des mises en garde adressées aux Malawiens par rapport à leurs comportements sur les plateformes de médias sociaux<sup>66</sup>. Deux mois plus tard, l'organisme de régulation a interdit les appels téléphoniques lors des émissions interactives à la radio afin de décourager les débats radiophoniques<sup>67</sup> sur les élections générales, qui, selon la MACRA, incitaient à la violence dans le pays.

Une arrestation liée aux droits numériques a été néanmoins enregistrée en 2019. Celle d'un homme qui a été emprisonné pour avoir comparé la première dame, Gertrude Mutharika, à un personnage de dessin animé sur les réseaux sociaux<sup>68</sup>.



**“ Le 21 mai 2019, le Malawi a connu sa toute première interruption de l'Internet, lors du dépouillement des votes, qui a duré presque 6 heures ”**





# Maroc

Avec une population de plus de 36 millions d'habitants et un PIB de 118 milliards de dollars, le Royaume du Maroc est un territoire arabe autonome du Sahara occidental. Le royaume fonctionne sous un régime de monarchie décrite comme une monarchie parlementaire constitutionnelle, qui comprend une législature bicamérale, une Constitution ainsi que des dispositions pour un système judiciaire non partisan et indépendant.

Le Maroc a un taux de pénétration d'Internet de 61 %, un taux d'abonnement actif au haut débit mobile de 58 % et un taux d'abonnement au haut débit fixe de 3,9 %. Les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sont Maroc Telecom, Medi Telecom et Wana Corporate. L'autorité de régulation des télécommunications est l'Agence nationale de régulation des télécommunications. Le Roi du Maroc est la plus haute autorité nationale. Il est chargé de nommer le Premier ministre au sein du parti qui remporte le plus de sièges aux élections législatives.

Le Maroc est généralement connu pour avoir une attitude partagée vis-à-vis des droits de l'homme. En septembre 2018, le Parlement a criminalisé la violence contre les femmes et le harcèlement sexuel, les abus domestiques et le viol ; ce qui a permis de faire un pas en

matière de droit de l'homme. La loi adoptée impose des peines plus sévères aux auteurs de ces violations qu'elles soient commises dans les sphères privée et publique. Toutefois, certaines lois marocaines sont considérées comme un mépris des droits des citoyens en ligne ou hors ligne.

L'article 25 de la Constitution marocaine de 2011 garantit la liberté de pensée, d'opinion et d'expression sous toutes leurs formes. Il garantit également la liberté de création, de publication dans les domaines littéraire et artistique, ainsi que la liberté de la recherche scientifique et technique.

Dans la réalité, cependant, comme c'est le cas dans de nombreux pays africains où la liberté de la presse et d'expression est garantie en théorie, il y a des indications manifestes que ce droit n'est pas entièrement accordé.

Au cours de l'année écoulée, les droits numériques au Maroc ont été en partie marqués par les protestations massives dans la région du Rif, dans la ville d'Al-Hoceima. Des manifestations ont éclaté en 2016 et 2017 après la mort d'un poissonnier à Al-Hoceima, une ville du Rif. Le poissonnier Mohcine Fikri a été écrasé à mort par un camion poubelle alors qu'il tentait de récupérer son panier de poissons frais confisqué par la police locale<sup>69</sup>. La réponse du gouvernement marocain aux énormes protestations a consisté à perturber l'Internet<sup>70</sup>

et à tenter de museler la couverture médiatique des manifestations.

Une grande partie du black-out médiatique a consisté en l'arrestation et la détention de blogueurs et journalistes comme mentionnée dans notre précédent rapport 2018 sur les droits numériques en Afrique.

En 2019, beaucoup de ces cas ont été à nouveau entendus par les tribunaux. Pour exemple, un tribunal de Casablanca a maintenu des peines allant jusqu'à 20 ans contre 43 hommes pour divers rôles dans les manifestations organisées un an plus tôt<sup>71</sup>.

Mohamed El Asrihi, le directeur du site d'information Rif24, et Fouad Essaidi, le directeur de Awar TV sur Facebook ont été condamnés en avril 2019 respectivement à cinq et trois ans de prison<sup>72</sup>. Le 11 février 2019, la condamnation de Soufian al-Nguad a été maintenue en appel. Soufian, qui était copropriétaire d'une agence immobilière, a été condamné par un tribunal de Tétouan, dans le nord du Maroc, à une peine de prison de deux ans et à une amende de 20 000 dirhams (2 000 USD). Cette condamnation a été prononcée pour avoir incité - à travers ses commentaires sur Facebook- des personnes à participer à une manifestation non autorisée. La manifestation visait à protester contre le meurtre d'une émigrante par les garde-côtes marocains<sup>73</sup>. Le 25 septembre 2018, les garde-côtes marocains ont tiré sur un bateau en Méditerranée, tuant Hayat Belkacem, une étudiante de 20 ans, et blessant trois autres passagers, alors qu'ils tentaient d'immigrer en Europe.

Dans une affaire similaire, Nezha Khalidi, du groupe Équipe Media à El-Ayoune au Sahara occidental, a été condamnée le 9 juillet 2019 par le tribunal de première instance de Laayoune à une amende de 4000 dirhams (400 USD). Elle a été accusée de ne pas remplir les conditions pour être qualifiée de journaliste. Elle a été arrêtée le 4 décembre 2018 alors qu'elle était en direct sur Facebook, où elle montrait une scène de rue dans la région du Sahara occidental, et dénonçait ce qu'elle appelait la "répression marocaine"<sup>74</sup>.

Des attaques de logiciels espions ciblées contre les défenseurs des droits de l'homme ont été découvertes au Maroc, depuis 2017 jusqu'à aujourd'hui.

Ces attaques, signalées par Amnesty International, ont été mises en œuvre à l'aide du logiciel espion Pegasus<sup>75</sup> du groupe NSO. Les attaques ont été menées par le biais de messages SMS contenant des liens malveillants qui, dès qu'ils sont cliqués, exploitent l'appareil mobile de la victime et y installent le logiciel espion.

Le groupe NSO, déjà célèbre pour avoir fourni sa technologie lors de la mort du journaliste du Washington Post, Jamal Kashoggi, est devenu un exportateur de technologie de surveillance vers des régimes ayant un des pires bilans en matière de droits de l'homme<sup>76</sup>. Au Maroc et dans tout le Moyen-Orient, les produits du groupe NSO ont permis aux régimes de supprimer les droits des citoyens à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.



**Des attaques ciblées de logiciels espions contre des défenseurs des droits de l'homme ont été découvertes dans le pays, de 2017 à aujourd'hui**







# Nigéria

Avec une population de 198 millions d'habitants, le Nigéria est le pays le plus peuplé d'Afrique. Le pays comprend plus de 250 groupes ethniques et culturels. Avec un PIB de 397 milliards de dollars, le Nigéria est également la plus grande économie d'Afrique. Le pétrole et le gaz, les télécommunications et l'industrie culturelle sont les secteurs clés de la croissance et de la productivité de l'économie nigériane.

Les performances de l'économie du Nigéria masquent toutefois une pauvreté et un sous-développement profondément enracinés, dus aux inégalités et à la corruption dans le secteur public. Le taux de pauvreté est de 62,6 %<sup>77</sup> et il a récemment été annoncé que le Nigéria avait dépassé l'Inde en tant que pays comptant le plus grand nombre de personnes (87 millions) vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 1,90 USD par jour)<sup>78</sup>.

Les recherches menées par la Brookings Institution suggèrent que si le Nigéria n'est pas en mesure de changer sa trajectoire actuelle, il comptera 110 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2030<sup>79</sup>.

Selon les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT)<sup>80</sup>, le taux de pénétration de l'Internet au Nigéria est de 27 %, le pourcentage de ménages disposant d'un accès à l'Internet est de 17 %, l'abonnement au haut débit fixe est de 0,04 % et l'abonnement mobile actif est de 19,9 %.

Certains des principaux fournisseurs d'accès à

Internet (FAI) du Nigéria sont également les plus grands fournisseurs de télécommunications mobiles en Afrique. Il s'agit de MTN, Glo et Airtel. Selon l'autorité de régulation des télécommunications, la Nigerian Communications Commission<sup>81</sup>, 121 fournisseurs d'accès Internet agréés opèrent au Nigéria.

Le Nigéria a connu une démocratie stable depuis le transfert du pouvoir politique des militaires aux civils en 1999. En 2015, le All Progressives Congress (APC) a battu le People's Democratic Party (PDP) lors des élections présidentielles. Le Nigéria a également organisé une élection présidentielle en février 2019. Lors de cette élection, le président sortant le général Muhammadu Buhari a été élu pour un second mandat.

Au cours des quatre dernières années, on a eu le sentiment que la situation des droits de l'homme s'est détériorée au Nigéria. La liberté d'expression et d'association des voix dissidentes a été mise à rude épreuve, une situation qui a provoqué la désillusion de nombreux Nigériens qui espéraient une vie meilleure après le retour de la démocratie.

Dans l'édition 2018 de ce rapport, nous avons noté que la manifestation la plus évidente de la dégradation de la situation des droits de l'homme au Nigéria était l'arrestation de plusieurs citoyens, blogueurs et journalistes depuis la transition politique de mai 2015.

Le suivi effectué par Paradigm Initiative a révélé un pic continu des arrestations de voix dissidentes au Nigéria entre 2017 et 2019. L'année 2019, cependant, a été bien pire.

Les droits numériques au Nigéria sont menacés par un certain nombre de législations et de politiques, qui sont en cours d'élaboration depuis quelques années. Nos rapports de 2017 et 2018 ont mis l'accent sur les progrès des projets de loi tels que le Terrorism Amendment Bill (l'amendement à la loi sur la prévention du terrorisme de 2011), le projet de loi sur les discours de haine - qui a été soumis au ministère de la Justice en 2017 - et la Commission nationale indépendante pour les discours de haine (projet de loi 2018).

En juin 2019, lorsque le mandat de la 8e Assemblée nationale du Nigéria s'est écoulé, ces projets de loi étaient encore des projets de loi et n'avaient pas encore subi la procédure législative nécessaire pour être intégrée à la législation en vigueur. Il convient également de rappeler que les Nigériens se sont battus pour obliger le Sénat nigérien à retirer un projet de loi sur réseaux sociaux en mai 2016<sup>82</sup>.

Cependant, au moins deux de ces législations répressives ont été ressuscitées, peu après la 9e Assemblée nationale en 2019. En l'espace d'une semaine, le Sénat nigérien a présenté deux projets de loi qui sont sur le point d'affecter négativement la façon dont les Nigériens utilisent les plateformes en ligne pour exprimer leurs opinions et leurs points de vue.

Le projet de loi 2019 sur la protection contre les manipulations et les mensonges sur Internet propose une amende de 10 millions de nairas et une peine de prison de 3 ans pour les infractions<sup>83</sup>, tandis que le projet de loi sur l'interdiction des discours de haine propose comme sanction une peine de mort par pendaison<sup>84</sup>.

Foulant au pied certains des acquis de 2018, le président du Nigéria, Muhammadu Buhari, a refusé d'approuver la proposition de loi sur les droits et libertés numériques (HB 490)<sup>85</sup>. Cette proposition de loi a été rédigée pour protéger les droits des Nigériens en ligne<sup>86</sup> et a été adoptée par les deux chambres du parlement bicaméral du Nigéria.

Après un premier retard dans la transmission de la proposition de loi, elle a finalement été transmise au président<sup>87</sup> le 5 février 2019. Cependant, le président Buhari<sup>88</sup> a refusé d'approuver le texte, estimant qu'il couvrirait trop de sujets techniques. Une remarque qui a été considérée par les organisations de la société civile travaillant sur la proposition de loi comme une excuse pour éviter de s'engager à protéger les droits des Nigériens<sup>89</sup>.

La proposition de loi sur les droits et libertés numériques a été réintroduite à la 9e Assemblée nationale, et après une première lecture en juillet, elle a été renvoyée à la Commission plénière, suite à une « motion de réexamen des propositions de loi en suspens de législature précédente, conformément à l'article 16 du Règlement de la Chambre des

représentants, soulevée par le député Abubakar Hassan Fulata et appuyée par le député Ossai Nicholas Ossai »<sup>90</sup>.

Le gouvernement nigérien ne ralentit en aucune façon ses efforts de surveillance de masse, puisqu'il a continué à dépenser pour l'achat des équipements de surveillance<sup>91</sup>, comme indiqué dans nos rapports de 2017 et 2018.

Dans les documents du budget exécutif proposé pour 2020, le bureau du conseiller à la sécurité nationale (NSA) et le département des services de l'État (DSS) disposent d'un budget combiné d'environ 5 milliards de nairas (13,8 millions de dollars) pour l'achat d'équipements de surveillance. Parmi les équipements proposés figure le "Stranvisky Project 2", qui est devenu un élément permanent du budget national du Nigéria au cours des cinq dernières années<sup>92</sup>. Le Centre antiterroriste ("All Eye Project") est estimé à lui seul à environ 3,1 milliards de Naira (8,6 millions de dollars).

Il convient de noter que la raison évoquée par le gouvernement pour proposer l'achat de ces équipements est liée à ses objectifs de lutte contre le terrorisme. Toutefois, cette lutte continue de ne faire l'objet d'aucun contrôle judiciaire et la perspective d'abus est d'autant plus grande que le gouvernement nigérien a fait preuve d'une intolérance croissante à l'égard de la dissidence au cours de l'année considérée.

Les défenseurs des droits numériques n'ont pas cessé de faire pression en déployant diverses stratégies de plaidoyer pour exiger que le gouvernement nigérien rende des comptes.

En décembre 2018, une Haute Cour fédérale siégeant à Abuja, la capitale fédérale du Nigéria, a statué en faveur de Paradigm Initiative. En avril 2017, Paradigm Initiative<sup>93</sup> avait intenté un procès afin de contraindre l'Agence nationale de développement et de recherche spatiale (NASRDA) -une agence dépendant du ministère de la Science et de la Technologie- à donner accès aux informations par rapport au lancement de deux satellites nigériens dotés de capacités de surveillance<sup>94</sup>.

En outre, en juin 2019, une Haute Cour fédérale a réaffirmé les droits à la confidentialité des données des citoyens nigériens et a ordonné à la Commission nationale de gestion de l'identité (NIMC) d'améliorer ses systèmes de sécurité et de confidentialité des données afin d'éviter une violation des droits à la vie privée des citoyens.

Cette décision a été prise dans l'affaire opposant les administrateurs de Paradigm Initiative for Information Technology (PIIT) et Sarah Solomon-Eseh (requérants) à la National Identity Management Commission (NIMC) et Anor<sup>95</sup>.

Par ailleurs, malgré le refus du président Buhari de signer la proposition de loi sur les droits et libertés



numériques lors de son premier mandat en tant que président du Nigéria, des organisations de la société civile travaillant avec d'autres acteurs clés ont révisé le texte de loi et l'ont renvoyé au corps législatif afin de s'assurer que la proposition de loi soit adoptée avant la fin de l'actuelle mandature en juin 2023. Le texte de loi révisé a été lu à la Chambre des représentants du Nigéria en juillet 2019<sup>96</sup>.

Au cours de l'année 2019, des étudiants des établissements d'enseignement supérieur ont été expulsés ou emprisonnés pour des commentaires en ligne<sup>979899</sup>.

Les gouvernements des États du Nigéria ont également commencé à reproduire de plus en plus la tendance à réprimer les discours en ligne au cours de la même année.

Le journaliste et éditeur nigérian Agba Jalingo a été accusé de trahison pour avoir critiqué le gouverneur Ayade de l'État de Cross River. Le journaliste fait face à quatre chefs d'accusation notamment « actes de trahison, crime de trahison et menace par le biais de diverses publications sur crossriverwatch.com et les réseaux sociaux ».

Il est également accusé d'avoir utilisé des publications malveillantes et d'avoir incité le peuple nigérian à organiser des manifestations pour protester contre la révocation du gouverneur de l'État de Cross River<sup>100</sup> au Nigéria, sans procédure légale régulière. Son infraction serait punissable en vertu de la section 41 de la loi sur le code pénal, Cap C38, « Lois de la République Fédérale Nigéria, 2004 »<sup>101</sup>.

Un autre journaliste, Obinna Don Norman, a été inculpé en vertu de la loi sur les cybercrimes de 2015 pour avoir critiqué le gouvernement de l'État d'Abia. Norman est propriétaire et rédacteur en chef de l'agence de presse en ligne The Realm News. Il a été arrêté par la police à Umuahia, la capitale de l'État d'Abia<sup>102</sup>, dans le sud-est du Nigéria.

Un blogueur et militant des droits de l'homme, Steven Kefas, a passé 150 jours en détention sur ordre du gouverneur de l'État de Kaduna, Nasir El-Rufai<sup>103</sup>, pour des allégations d'incitation et de commentaires diffamatoires à l'encontre de Cafra Caino, le président du conseil de la zone de gouvernement de Kajuru dans l'État de Kaduna. Son procès est toujours pendant devant le tribunal après avoir été ajournée au 4 février 2020<sup>104</sup>.

Le militant anticorruption et organisateur national de Citizens Action to Take Back Nigéria (CATBAN), Ibrahim Garba Wala, communément appelé IG Wala, a été arrêté par des agents de sécurité pour avoir partagé sur Facebook des détails sur des allégations de corruption contre le président de la Commission nigériane du Hadj.

M. IG Wala a été mis en accusation devant la Haute Cour d'Abuja pour trois chefs d'accusation à savoir diffamation, provocation et gestion d'une

organisation illégale (CATBAN)<sup>105</sup>. En avril 2019, le tribunal d'Abuja l'a condamné à 12 ans de prison<sup>106</sup>. Les développements des 12 derniers mois suggèrent que le Nigéria semble se trouver à un moment critique alors que de lourdes menaces pèsent sur les droits et libertés numériques.

En novembre 2019, le service d'immigration du Nigéria a lancé un projet pilote de vérification biométrique à l'aéroport international Murtala Mohammed de Lagos, avec des plans pour le déploiement dans tout le pays. L'objectif est de contraindre tous les voyageurs internationaux dans les aéroports du Nigéria à soumettre des informations biométriques avant de monter à bord de leur avion.

En tenant en compte la répression actuelle des voix dissidentes dans un pays sans législation sur la protection des données, les analystes ont établi un lien entre ce projet et les mesures prises par le gouvernement pour instaurer un climat de peur et museler toute forme d'opposition.



## **Le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, a refusé de donner son accord pour la loi sur les droits et libertés numériques (HB 490) en février 2019**





# Rwanda

Le Rwanda est un petit pays enclavé d'Afrique de l'Est avec une population d'environ 12,4 millions d'habitants<sup>107</sup>. Sa capitale est Kigali, une ville en pleine mutations du fait des progrès technologiques. Le Rwanda a un taux de pénétration d'Internet de 51,6 %, selon le Rwanda Utilities and Regulatory Authorities (RURA)<sup>108</sup>.

Le ministère rwandais des TIC et de l'innovation est responsable de toutes les questions liées aux TIC, suivi par une autorité de régulation, l'Autorité de régulation des services publics du Rwanda (RURA). La RURA a été créée par la loi n° 39/2001 du 13 septembre 2001 avec pour mission de réglementer certains services publics, notamment les réseaux et/ou services de télécommunications. Cette loi a été revue et remplacée par la loi n° 09/2013 du 01/03/2013<sup>109</sup>, donnant à RURA le mandat de réglementer les télécommunications, les technologies de l'information, la radiodiffusion et les technologies électroniques convergentes. Les prérogatives de la RURA au regard de la loi de 2013 comprend également la réglementation de l'Internet et toute autre technologie de l'information et de la communication audiovisuelle.

Depuis juin 2017, l'industrie des télécommunications du Rwanda est animée par deux opérateurs de télécommunications principaux, six fournisseurs d'accès Internet (FAI), un fournisseur de services de réseau en gros, deux fournisseurs d'installations de réseau et quatorze fournisseurs d'accès Internet au détail. Les deux principaux opérateurs de téléphonie

mobile sont MTN Rwanda et Airtel-TIGO Rwanda tandis que le fournisseur de téléphonie fixe est Rwandatel<sup>110</sup>.

Au cours des 25 dernières années, le Rwanda a fait d'énormes progrès pour se remettre du génocide de 1994 qui a vu la mort de plus de 800 000 personnes lors des affrontements entre la majorité hutue et la minorité tutsie. Pendant ces vingt dernières années, le pays a été dirigé par le président Paul Kagame qui est officiellement devenu président en 2000 et a depuis lors remporté des élections consécutives en 2000, 2003, 2010 et 2017<sup>111</sup>.

Le pays a adopté la politique nationale des infrastructures de l'information et de communication (NICI) en 2000<sup>112</sup> afin de créer un plan à long terme pour parvenir à une numérisation complète en quatre étapes de cinq ans. Le plan NICI a été intégré dans la Vision 2020, qui prévoit de transformer le Rwanda en un pays à revenu moyen à l'horizon 2020. Cependant, malgré ces progrès dans le secteur des TIC, la liberté sur Internet s'est réduite en raison des restrictions à la liberté d'expression en ligne, de la manipulation des contenus en ligne ainsi que de la violence contre les journalistes en ligne et les défenseurs des droits de l'homme.

Cela a conduit à un environnement où l'information diffusée respecte une vision unique et évite toute critique.

Lors des élections de 2017, la manipulation des contenus en ligne a été constatée avec la prolifération des trolls du gouvernement qui ont attaqué les candidats de l'opposition et les critiques sur les réseaux sociaux. En août 2018, le Président a signé le Code pénal, qui vise à augmenter les peines comme la diffamation criminelle à l'encontre du Président.



Plusieurs acteurs ont fait valoir que le code pénal vise à faire taire les critiques et à limiter la liberté d'expression. Au début des différends entre le Rwanda et l'Ouganda, le gouvernement aurait également bloqué certains sites web ougandais.

La loi relative à l'interception des communications permet au gouvernement de surveiller les communications si elles sont considérées comme des menaces potentielles pour la "sécurité publique". Cette loi exige également que les fournisseurs de services de communication s'assurent que leurs systèmes ont la capacité technique d'intercepter les communications et reconnaît aux responsables de la sécurité le pouvoir d'"intercepter les communications en utilisant des équipements qui n'appartiennent pas aux fournisseurs de services de communication". Cela implique qu'avec ou sans le consentement des fournisseurs, les autorités peuvent pirater un réseau de télécommunications<sup>113</sup>.

La loi sur les TIC n° 24/2016 du 18/06/2016, la loi n° 60/2013 réglementant l'interception des communications, la loi n° 30/2013 du 24/05/2013 sur le code de procédure pénale et la réglementation de l'enregistrement de la carte SIM de 2013, contiennent des dispositions qui portent atteinte à la liberté d'expression en ligne et au droit à la vie privée. Elles contreviennent à l'article 38 de la Constitution du Rwanda, aux normes internationales ainsi qu'aux meilleures pratiques en matière de liberté d'expression, d'accès à l'information et de droit à la vie privée.

Les lois rwandaises sur les organisations non gouvernementales (ONG) ont été promulguées pour la première fois en 2008 et révisées en 2012. Toutes les ONG du Rwanda doivent s'enregistrer auprès du Conseil de gouvernance du Rwanda (RGB), qui a également le pouvoir de refuser l'enregistrement ou de radier une ONG. Selon cette loi, les ONG ont une période d'approbation de 12 mois après laquelle elles doivent demander une nouvelle autorisation. Cette période doit être de neuf mois après l'obtention de leur certificat d'enregistrement temporaire, qui doit également être renouvelé tous les cinq ans.

Ces lois restrictives rendent le travail des ONG et des défenseurs des droits de l'homme difficile surtout pour les défenseurs des droits de l'homme, y compris les droits numériques<sup>114</sup>.

La loi rwandaise sur les médias est également oppressive puisqu'elle prévoit, dans son article 83, des sanctions pour les crimes commis par la presse notamment la publication de contenus considérés comme un "outrage au chef de l'État" ou de contenus "mettant en danger la décence publique".

D'autres lois oppressives sont incluses dans le Code pénal rwandais notamment les des dispositions sur la diffamation et les atteintes à la vie privée. L'existence de ses dispositions fait craindre une menace sur les

journalistes.

Selon Jean Claude, un journaliste rwandais, « ces dispositions sont assez vagues et ont pour objectif d'empêcher les journalistes rwandais d'exprimer des points de vue critiques sur le gouvernement alors que ces points de vue sont censés faire progresser la vie sociale, juridique, économique et politique du pays. En conséquence, les citoyens lambda et les journalistes ne peuvent pas exercer leur liberté d'expression dans le pays »<sup>115</sup>.

Dans un article de The Rwandan, intitulé "Au Rwanda, il n'y a pas de liberté d'expression, le peuple est gelé par la terreur", l'auteur explique comment les journalistes ne peuvent pas rendre compte des cas d'injustice<sup>116</sup>.

Les arrestations pour des contenus publiés sur les réseaux sociaux ne sont pas rares. Le 17 septembre 2019, Irène Mulindahabi, co-présentateur de l'émission Sunday Night Live sur Isango TV and Radio a été arrêté par le Rwanda Investigation Bureau (RIB)<sup>117</sup> pour des publications jugées obscènes sur les réseaux sociaux.

Au début du mois de mai, la ministre des TIC et de l'innovation Paula Ingabire a annoncé au Parlement que le gouvernement élaborait une stratégie pour contrer la "désinformation" et les "mensonges" sur les réseaux sociaux.

Certains médias diffusent occasionnellement des programmes sur des questions "sensibles", mais la plupart sont fortement dominés par des opinions progouvernementales.

Au début de 2019, le Rwanda a proposé un projet de base de données ADN à l'échelle nationale. Un projet qui impliquera la collecte d'échantillons auprès des 12 millions de citoyens, dans un effort pour lutter contre la criminalité<sup>118</sup>.

Cela a suscité des inquiétudes parmi les militants des droits de l'homme qui pensent que la base de données pourrait être utilisée à mauvais escient par le gouvernement pour violer les lois internationales sur les droits de l'homme<sup>119</sup>.

Bien que des précisions et des mesures supplémentaires n'aient pas été prises en vue de la mise en œuvre de cette proposition, il est essentiel de noter que la politique du Rwanda en matière de protection des données et de la vie privée



**En 2019, le Rwanda a lancé un projet de base de données ADN à l'échelle nationale, un projet qui impliquera la collecte d'échantillons auprès des 12 millions de citoyens**





# Soudan

Le Soudan est un pays d'Afrique du Nord-Est qui compte 39,5 millions d'habitants. Sa capitale est Khartoum<sup>120</sup>. En juin 2019<sup>121</sup>, le pays avait un taux de pénétration d'Internet estimé à 27,8 %. Les principaux fournisseurs de services de télécommunications sont Sudatel, Zain, MTN et Canar. Le ministère de l'Information, des Communications et des Technologies de l'information du Soudan est responsable de toutes les questions relatives aux TIC. L'Autorité de régulation des télécommunications et de la poste, est chargée de la régulation de l'industrie des télécommunications. L'autorité de régulation délivre les nouvelles licences, fixe les tarifs Internet et supervise le blocage des contenus.

Le Soudan figure sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme depuis 1993, date à laquelle il a accueilli Oussama Ben Laden et le groupe Al-Qaïda. La détérioration des conditions économiques du pays, suite aux sanctions économiques internationales et au leadership autoritaire, a conduit à ce que l'on a appelé les « émeutes du pain » qui ont été beaucoup relayées sur les réseaux sociaux.

La réponse du gouvernement aux protestations a été l'Unité cyberjihadiste progouvernementale qui a noyé les protestations en ligne en diffusant abondamment des messages de propagande du gouvernement.

L'unité cyberjihadiste a été créée en 2011 pour servir d'unité spéciale de surveillance d'Internet et des réseaux sociaux afin d'espionner les critiques du gouvernement, les militants des droits de l'homme,

les journalistes et les partis d'opposition.

Il a été rapporté que la vitesse d'Internet au Soudan ralentit régulièrement pendant les périodes de troubles politiques. Un ralentissement considéré comme une tentative du gouvernement de réduire l'espace démocratique<sup>122</sup>.

Au fil des années, des sites d'information en ligne indépendants ont été piratés ou bloqués et des journalistes et militants ont été arrêtés pour avoir critiqué le gouvernement en place. Il est également courant que le gouvernement soudanais réprime les sites web qu'il considère comme « violant la norme musulmane » et « menaçant l'éthique et la culture ».

Le contexte du pays a rendu les émeutes et les soulèvements contre le gouvernement très fréquents. Ces protestations ont été généralement réprimées par le gouvernement donnant lieu à des violations des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Vers la fin de l'année 2018, un mouvement de protestation s'est développé au Soudan. Les citoyens protestaient contre la détérioration de la situation économique du pays, principalement dans la capitale Khartoum. Outre une répression brutale, la réaction du gouvernement a également entraîné une perturbation de l'Internet.

Suivant la tendance des gouvernements africains, le gouvernement du Soudan a renforcé les dispositions légales pour restreindre les activités en ligne. La nouvelle loi sur la cybercriminalité a annoncé des sanctions pénales pour la diffusion de fausses nouvelles en ligne. Les amendements à la loi sur les médias font désormais obligation aux journalistes travaillant dans des médias en ligne de s'inscrire auprès du Conseil du journalisme<sup>123</sup>.



Ces nouvelles lois ont également donné au gouvernement le pouvoir de redéfinir ce qui peut constituer de fausses nouvelles ou pas afin de réprimer les activités en ligne. La loi sur la cybercriminalité stipule que la publication des contenus en ligne sur différentes plateformes peut entrer dans la catégorie de la "diffusion de fausses nouvelles". Les propriétaires de cybercafés au Soudan sont tenus par la loi de télécharger des applications de filtrage. Le gouvernement par l'intermédiaire de son unité de contrôle des services Internet peut bloquer des contenus jugés «à risque».

Des lois telles que la loi sur les médias et les publications de 2009<sup>124</sup>, la loi sur la cybercriminalité de 2007, la loi sur la sécurité nationale de 2010, la loi pénale de 1991, ainsi que la loi sur l'accès à l'information de 2015, s'ajoutent à un certain nombre de dispositions qui restreignent encore davantage le droit du peuple soudanais à exercer son droit à la liberté d'expression.

Au cours des récents troubles dans le pays, le gouvernement a considéré que les réseaux sociaux étaient le principal moyen d'expression du mécontentement des citoyens. Lors de récentes manifestations, Reporters sans frontières (RSF)<sup>125</sup> a condamné les abus du gouvernement soudanais à l'encontre des médias et des journalistes notamment les intimidations lors de la couverture des manifestations en cours.

RSF a rapporté que lors des manifestations, il y a eu plus de 100 violations de la liberté de la presse, y compris des arrestations, des saisies de journaux et les perturbations de l'Internet. Le Service national de renseignement et de sécurité (NISS) a également interdit toute couverture des manifestations.

La loi constitutionnelle du Soudan interdit l'ingérence dans la vie privée et la communication. Cependant, le gouvernement soudanais viole régulièrement ses propres lois. Le Service national de renseignement et de sécurité (NISS) lisait, par exemple, les courriels des citoyens et la Société nationale des télécommunications bloquait les sites web jugés hostiles au régime en place. Outre la surveillance de toutes les communications entre les citoyens, les forces de sécurité ciblent régulièrement des personnes soupçonnées de crimes politiques pour des perquisitions sans mandat<sup>126</sup>.

Ces protestations ont finalement conduit à la chute du président Omar al-Bachir le 11 avril 2019<sup>127</sup>. Cependant, les protestations se sont poursuivies puisque le Conseil militaire de transition (CMT) avait refusé de céder le pouvoir aux civils sous prétexte de la détérioration de la sécurité dans le pays. Internet a été coupé à plusieurs reprises au cours de cette période.

La plus longue interruption des réseaux sociaux a duré 68 jours consécutifs. L'accès à Facebook,

Twitter, Instagram et WhatsApp a été coupé du 21 décembre 2018 au 26 février 2019, selon Netblocks . Les communautés locales, la société civile et les organismes internationaux ont exhorté le gouvernement du Soudan à rétablir l'accès à Internet sans succès. Le 3 juin 2019, les manifestants ont organisé à Khartoum un sit-in de masse qui s'étendait du quartier général militaire jusqu'au Nil. Ce sit-in a été interrompu par le CMT. Plus de 100 manifestants ont été tués et une quarantaine de corps ont été retrouvés dans le Nil. Par la suite, une nouvelle coupure a été effectuée pendant 36 jours puis rétablie le mardi 9 juillet 2019<sup>129</sup>.

Le syndicat des travailleurs du Soudan est le principal groupe de protestation au Soudan. Elle utilise souvent sa page Facebook, qui compte environ 800 000 membres pour annoncer les détails des manifestations.

Internet étant quasi-inaccessible, le groupe n'a pas pu communiquer avec ses membres, ce qui a limité ses projets<sup>130</sup>. Par la suite, l'opérateur de télécommunications soudanais Zain Sudan a été condamné par la justice à rétablir l'accès à Internet pour la population.

Cette condamnation était la conséquence directe d'une affaire portée devant les tribunaux par l'avocat Abdel-Abdeem Hassan<sup>131</sup> appuyé par la communauté internationale.

Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) et 22 autres associations de la société civile ont écrit une lettre<sup>132</sup> commune aux dirigeants de la société de télécommunications sud-africaine MTN Group, leur demandant de mettre fin à leur rôle dans la coupure d'Internet au Soudan<sup>133</sup>. La lettre leur demandait de révéler toutes les demandes du gouvernement qui ont conduit à l'interruption de l'accès à Internet et de s'opposer conjointement aux demandes de censure du gouvernement, en utilisant tous les outils à leur disposition pour dissuader les futures ordonnances de coupure.

Le 4 août 2019, le CMT et la coalition d'opposition Forces pour la liberté du changement (FFC) ont signé une charte constitutionnelle pour une période de transition. La charte régit une période de transition de 39 mois avec un accord de partage du pouvoir intégrant à la fois les aspects politiques et les accords constitutionnels<sup>134</sup>. L'accord de partage du pouvoir a jusqu'à présent permis le retour précaire au calme dans le pays. Néanmoins la société civile surveille constamment la situation du pays pour détecter les changements dans l'état des droits de l'homme.

**Les réseaux sociaux ont été perturbés pendant 68 jours consécutifs; l'accès à Facebook, Twitter, Instagram et WhatsApp ont été coupés du 21 décembre 2018 au 26 février 2019, selon Netblocks**



# Tanzanie

La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est qui compte plus de 55 millions d'habitants, selon le Bureau tanzanien des statistiques<sup>135</sup>. La plupart de ses revenus proviennent de l'agriculture et du tourisme. Dar es-Salaam est la capitale économique et Dodoma la capitale politique. Toutes les questions relatives à la technologie sont supervisées par le ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications. Toutefois, une autorité indépendante, Tanzania Communication Regulatory Authority (TCRA), s'occupe de la réglementation dans ce secteur.

La TCRA a été créée en vertu de la loi TCRA n° 12 de 2003, pour réglementer les communications électroniques, les services postaux et gérer le spectre national des fréquences.

Parmi les institutions et les ministères concernés par la réglementation du secteur de la communication, il y a également le ministère de la Science et de la technologie et la Commission tanzanienne pour la science et la technologie (COSTECH) qui s'occupent de la recherche en matière de science et de technologie y compris l'innovation<sup>136</sup>.

Un récent rapport trimestriel indique que le taux de pénétration d'Internet a atteint 43 % en Tanzanie, avec environ 23,1 millions de personnes connectées en juin 2019<sup>137</sup>. Les principaux fournisseurs de services de télécommunications en Tanzanie sont Tigo, Vodacom, Airtel, Zantel et Halotel. Zantel est l'opérateur dominant à Zanzibar.

Lorsque la Tanzanie a obtenu son indépendance en 1961, elle a été dirigée comme un État à parti unique pendant de nombreuses années sous la direction du Chama Cha Mapinduzi (CCM) [qui signifie "le parti révolutionnaire" en swahili].

En 1992, le pays a adopté un système de démocratie multipartite pour favoriser la transparence et la responsabilité<sup>138</sup>. Toutefois, depuis l'avènement du multipartisme, le parti au pouvoir a conservé le pouvoir. Beaucoup ont affirmé que cela fait du pays un État à parti unique malgré la présence de multiples partis politiques.

Ces dernières années, la perception internationale de la Tanzanie est passée de «bonne réputation» à «honte internationale» en raison de la restriction de l'espace de liberté pour les citoyens.

En 2016, la Tanzanie a adopté la loi sur la cybercriminalité qui a été considérée comme un outil pour étouffer la liberté d'expression. Au cours des années suivantes, le pays, sous le régime de l'honorable Magufuli, a fait des progrès supplémentaires vers la restriction des espaces civiques, principalement par l'utilisation de tactiques dites de «la primauté du droit».

En mars 2018, le gouvernement a introduit la loi sur les communications électroniques et postales (EPOCA). Cette loi exigeait l'enregistrement et l'octroi de licences de tous les fournisseurs de services en ligne et comprenait un droit de licence pouvant atteindre environ 920 USD par an. Malgré les actions de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, les violations ont persisté.

En janvier 2019, le Parlement a déposé des



propositions d'amendements à la «loi sur les partis politiques» qui ont suscité beaucoup de protestations de la part des partis politiques d'opposition ainsi que des défenseurs des droits de l'homme. Ces derniers ont vu en cette loi, une nouvelle tentative d'asseoir davantage l'autorité du régime actuel.

Selon la nouvelle loi, les partis politiques sont tenus de ne pas travailler comme des groupes de pression, et l'enregistrement des partis politiques est désormais supervisé par le bureau d'un registraire. Ce bureau a le droit d'annuler l'enregistrement d'un parti politique, d'exiger des informations et de décider quels partis politiques peuvent briguer des fonctions électives.

Ces réglementations ont pour but de restreindre encore davantage l'espace de liberté civique et de réduire les voix de dissidences. À la Cour Suprême, une coalition d'OSC et de partis politiques qui avaient déposé une plainte pour rejeter le dépôt des amendements au Parlement n'a pas pu être entendue. Résultat : le projet de loi a été adopté. Cependant, cette plainte a été portée devant la Cour de justice d'Afrique de l'Est.

Alors que la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont effectué de grands efforts de plaidoyer et des coalitions, le refoulement du côté du gouvernement a été tel qu'il a été impossible pour la société civile d'opérer dans un espace de liberté.

En juin 2019, le Parlement a également adopté, sous forme de loi, plusieurs amendements<sup>139</sup> qui ont affecté au moins cinq politiques publiques dans le pays. Parmi les lois concernées figure la loi sur les organisations non gouvernementales (ONG), qui a entraîné le réenregistrement d'un certain nombre d'ONG pour répondre aux nouvelles exigences. Selon la nouvelle modification, l'enregistrement des ONG est renouvelable tous les dix ans, avec un suivi et une évaluation trimestrielle par le responsable du registre des ONG<sup>140</sup>.

Conformément à cet amendement, la loi sur les sociétés comportait plusieurs articles qui ont également été rendus obsolètes. Il s'agit notamment de l'article qui concerne l'enregistrement des entreprises sociales.

La Tanzanie n'a pas de modèle d'entreprise sociale. C'est pourquoi la plupart des ONG enregistrées dans les premières années l'ont été en vertu de la loi sur les sociétés en tant que sociétés à responsabilité limitée par garantie. Cela leur a permis de fonctionner comme des entreprises sociales<sup>141</sup>. Les ONG qui opéraient sous cette licence ont également bénéficié d'un court délai de deux mois seulement pour se réenregistrer. Il était donc impossible de définir le statut juridique des entreprises sociales puisqu'elles n'étaient plus ni des entreprises ni des ONG. Des organisations de défense des droits de

l'homme renommées telles que Change Tanzania ont été contraintes de changer de nom en raison du nouveau processus d'enregistrement. Au cours de l'année 2019, plusieurs personnes ont été arrêtées pour violation de ces nouvelles lois.

En juin 2019, le leader de l'opposition Zitto Kabwe a été arrêté à l'aéroport, alors qu'il s'appropriait à quitter le pays et s'est vu interdire de voyager à l'extérieur du pays. Il a été accusé d'avoir violé l'article 50 (1) (a) de la loi sur les services des médias, qui punit «toute personne qui utilise par quel que moyen que ce soit un service des médias dans le but de publier des informations qui sont intentionnellement ou imprudemment falsifiées d'une manière qui menace de la défense, la sécurité publique, l'ordre public, les intérêts économiques, la moralité publique ou de la santé publique...».

L'application de cette réglementation dans le cadre de l'EPOCA a aussi conduit à l'arrestation du célèbre comédien tanzanien Emmanuel Mathias, communément appelé «MC Pilipili». Il a été arrêté le 2 mai 2019 pour exploitation d'une chaîne YouTube surnommée «Pilipili TV» sans avoir obtenu une licence, comme le recommandait la nouvelle réglementation<sup>142</sup>.

De même, MC Luvanda, Soudy Brown, Shaffih Dauda, Maua Sama et le photographe Mx Carter ont été arrêtés depuis le début de l'application de la nouvelle réglementation. Le 7 septembre 2019, la police de la région de l'Iringa central a arrêté Atilio, un ancien reporter de Radio Maria Tanzania et Key FM Tanzania, à cause de ses publications au sein du Mufindi Media Group, un groupe de discussion WhatsApp.

Selon son avocat, Atilio est l'un des trois administrateurs du groupe WhatsApp, qui compte au moins 170 membres, y compris des fonctionnaires du gouvernement, et est une plateforme d'échanges sur des questions politiques et sociales. Atilio a été traduit devant le tribunal de district de Mufindi et accusé d'avoir diffusé de fausses nouvelles et travaillé comme journaliste sans accréditation.

Le 20 septembre 2019, la Haute Cour de Tanzanie a temporairement suspendu Mme Fatma Karume de l'exercice de la profession d'avocat en Tanzanie continentale sur la base d'une remarque qu'elle avait faite dans une affaire judiciaire au cours de laquelle elle s'opposait à la nomination de l'actuel procureur général. Mme Fatma aurait déclaré que cette suspension est un moyen de s'assurer qu'elle ne puisse contester la nomination de l'actuel procureur général devant la Cour constitutionnelle<sup>143</sup>.

Erick Kabendera, un journaliste d'investigation tanzanien, a également été accusé de crime organisé et de blanchiment d'argent. Toutefois, beaucoup pensent que cela était directement lié à un article qu'il a écrit sur les luttes politiques intestines au sein

du parti au pouvoir. Son article a été publié dans le journal The Guardian<sup>144</sup> et dans d'autres publications<sup>145</sup>.

Le 30 octobre, Idris Sultan, un célèbre comédien et ancien vainqueur de Big Brother Africa, a été arrêté pour "usurpation d'identité" du président Magufuli, un crime instauré par la loi sur la cybercriminalité qui interdit l'utilisation d'un système informatique pour "usurper" l'identité d'une autre personne<sup>146</sup>.

M. Sultan avait partagé deux photos sur les réseaux sociaux, qui comptent plus de cinq millions d'adeptes. L'une des photos le montrait posant sur une chaise présidentielle avec le sceau national, tandis que l'autre montrait le visage du président sur le corps de l'humoriste. La légende écrite en swahili disait : « Nous avons échangé les rôles pour une journée afin qu'il puisse profiter de son anniversaire en paix »<sup>147</sup>. Le respect de la vie privée a également été un sujet de grande préoccupation dans le pays, car des appels téléphoniques privés de plusieurs politiciens ont été diffusés sur WhatsApp et YouTube. Un appel téléphonique récent, qui a fait l'objet d'une fuite et a été diffusé à la radio, aurait été passé entre un ministre récemment limogé, l'honorable Jan Makamba et William Ngeleja.

Cependant, la TCRA n'a fait aucun commentaire à ce sujet. Le président a reconnu avoir entendu parler de cette conversation téléphonique et a déclaré que les deux parties avaient demandé pardon et qu'il leur avait donc pardonné<sup>148</sup>. L'article 16 de la Constitution tanzanienne garantit le "droit à la vie privée", mais il n'y a pas de politique de protection des données et de la vie privée mise en place.

Bien que le gouvernement n'ait pris aucune mesure pour répondre aux problèmes d'interception des communications, plusieurs acteurs se sont prononcés sur le sujet. Human Rights Defenders Coalition (THRDC)<sup>149</sup> a publié un document concernant la situation des données personnelles et de la vie privée dans le pays.

Dans le document, il exhorte le gouvernement à adopter une politique globale de protection des données et de la vie privée, qui contribuera à garantir que ces affaires soient traitées correctement. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à la transparence des données que le gouvernement demande aux fournisseurs de services de télécommunications. Toutefois, jusqu'à présent, seule Vodacom publie des rapports de transparence. Le pays se prépare actuellement à aller aux élections prévues en octobre 2020 et les implications des nouvelles lois deviennent de plus en plus évidentes à l'approche des élections.



**Ces dernières années, la perception internationale de la Tanzanie est passée de pays à bonne réputation à honte internationale en raison de la fermeture rapide de son espace civique**







# Zambie

Selon le bureau central des statistiques de la Zambie, la population zambienne est estimée à 17,4 millions d'habitants<sup>150</sup> dont la plupart sont des jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population totale. Considérée comme l'une des économies à forte croissance en Afrique, la Zambie a un PIB de plus de 25,8 milliards de dollars<sup>151</sup>. Le niveau d'inflation du pays a, néanmoins, atteint un taux à deux chiffres en passant de 9,3 en août 2019 à 10,5 en septembre 2019<sup>152</sup>.

Le pays est constamment confronté à une forte crise de la dette et à un faible niveau d'approvisionnement en eau dans les centrales hydroélectriques dû à une sécheresse. Ce déficit en eau provoque régulièrement des pannes de courant dans tout le pays.

En 2019, le taux de pénétration d'Internet en Zambie était de 59 %, ce qui représente plus de 10 millions d'utilisateurs, dont la plupart accèdent à Internet à l'aide d'appareils mobiles. La connectivité mobile à haut débit dans le pays s'élève à 58,9 %, tandis que la pénétration des lignes fixes est de 0,25 %.

L'infrastructure des télécommunications de la Zambie a subi une transformation modérée. Le gouvernement a, en effet, mis en place un plan triennal pour ériger 1009 tours de communication afin de porter à 96 %<sup>153</sup> le taux d'accès universel à Internet et aux services de communication. Jusqu'à présent, 600 tours ont été érigées et 400 autres devraient l'être en 2019. La majorité des zones non connectées du pays se trouvent

dans les zones rurales.

La Zambia Information and Communications Technology Authority (ZICTA) réglemente le secteur des TIC du pays. Elle a été créée par la loi sur les technologies de l'information et de la communication de 2009. La Zambie compte trois opérateurs de téléphonie mobile, Airtel, Zamtel et MTN. Zamtel est le seul opérateur de téléphonie fixe. En 2019, le pays comptait environ 16 fournisseurs d'accès Internet.

Au début des années 1990, la Zambie a connu une transition vers un État multipartite à la suite d'une élection historique au cours de laquelle le défunt président Fredrick Chiluba a été battu par le Dr Kenneth Kaunda.

La Zambie est généralement décrite comme une nation pacifique et un exemple brillant de démocratie en raison des transitions de pouvoir pacifiques qui ont eu lieu dans le passé. Le président actuel, Edgar Lungu, a succédé à son prédécesseur, Michael Sata, en janvier 2015. Sa succession a donné lieu à de nombreux débats passionnés et à des opinions divergentes entre deux factions. L'une estimait que le défunt président Sata avait nommé son successeur avant sa disparition, tandis que l'autre pensait que le vice-président de l'époque, le Dr Guy Scott, devait prendre les rênes du pays. Par la suite, le président Lungu est apparu comme le candidat préféré du parti au pouvoir, qui a remporté l'élection partielle très disputée de 2015.

La loi sur les technologies de l'information et de la communication de 2009<sup>154</sup> ainsi que la loi sur les technologies des communications électroniques de 2009<sup>155</sup> régissent l'utilisation des technologies de télécommunication en Zambie.

La politique nationale des TIC de 2006, qui est toujours en cours de révision, établit une feuille de route pour le développement et l'expansion du secteur des TIC dans

le pays.

Il n'existe aucune politique qui traite spécifiquement de la cybersécurité et de la cybercriminalité.

Il y a eu un large débat, en particulier de la part des acteurs de la société civile et de la communauté technique, qui ont appelé à l'amélioration et à l'actualisation des cadres juridiques et réglementaires devant tenir compte des avancées technologiques et des réalités locales.

La loi sur les communications et les transactions électroniques de 2009 doit être abrogée pour faciliter l'introduction de trois projets de loi autonomes : le projet de loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité de 2017<sup>156</sup>, le projet de loi sur la protection des données et le projet de loi sur le commerce et les transactions électroniques.

L'opacité avec laquelle ces projets de loi ont été rédigés a été fortement critiquée par de nombreux acteurs, en particulier les acteurs de la société civile et les professionnels des médias<sup>157</sup>. Les médias zambiens, les blogueurs, les journalistes et les entités de la société civile se sont réunis pour lancer la campagne #OpenSpaceZM, qui vise à promouvoir l'ouverture et la participation des parties prenantes concernées dans le processus de rédaction de la loi devant régir le cyberspace.

On a constaté une tendance notable à donner la priorité à l'examen et à la promulgation d'autres projets de loi plutôt qu'aux projets de loi plus urgents liés au cyberspace et qui devait permettre d'assainir le secteur des télécommunications.

Toutefois, sur les trois projets de loi sur le cyberspace, ceux sur la cybersécurité et la cybercriminalité semblent avoir fait l'objet d'une procédure accélérée. Cela indique la volonté du gouvernement de criminaliser le cyberspace, et plus précisément en ce qui concerne la désinformation et l'usurpation d'identité de politiciens ou de personnalités publiques à travers l'usage de faux comptes sur les réseaux sociaux.

Malgré l'absence de lois sur la protection des données, les institutions continuent de collecter des données personnelles des citoyens à diverses fins, notamment à travers l'enregistrement des cartes SIM par les fournisseurs de réseaux.

La Zambie dispose depuis 2002 d'un projet de loi sur l'accès à l'information, qui est en étude depuis 17 ans. Les parties prenantes réclament depuis longtemps la promulgation de cette loi afin de promouvoir la participation des citoyens aux processus de gouvernance<sup>158</sup>. En mars 2019, le gouvernement a finalement approuvé le projet de loi sur l'accès à l'information<sup>159</sup>; mais, jusqu'en novembre 2019, le pays ne disposait toujours pas d'une loi sur l'accès à l'information.

En janvier 2019, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail sur la cybersécurité, également appelé "Cybersecurity Crack Squad"<sup>160</sup>, afin de lutter contre la cybercriminalité et l'abus des plateformes numériques.

Cette équipe a été créée avant l'entrée en vigueur de

la loi sur la cybersécurité qui régit ses activités. La Task force est composée des principales agences de sécurité du pays, dont le Service de renseignement.

En 2018, le gouvernement avait annoncé un projet d'introduction d'une "taxe WhatsApp"<sup>161</sup> pour aider à augmenter les revenus de l'infrastructure TIC du pays. Cette taxe n'a pas encore mis en place, car elle a provoqué un tollé puisqu'elle constituait une infraction aux droits numériques et aura des impacts négatifs sur les coûts des données mobiles.

En octobre 2019, le gouvernement a fait une annonce concernant la taxation du service de streaming vidéo Netflix<sup>162</sup>, dans le but de partager les bénéfices de l'entreprise et de promouvoir les contenus locaux.

Une arrestation liée aux droits numériques a été enregistrée en mars 2019. Un enseignant a été emprisonné et condamné à deux ans de prison pour avoir diffamé le président sur les réseaux sociaux<sup>163</sup>.

Le gouvernement zambien a été impliqué dans l'affaire concernant le gouvernement ougandais, Bobbi Wine et Huawei Technologies<sup>164</sup>. Bobi Wine, député de l'opposition et musicien ougandais ainsi que des dizaines de ses sympathisants, ont été arrêtés après que le gouvernement ougandais ait intercepté - avec l'aide de techniciens de Huawei Technologies- des communications dans un groupe de WhatsApp où ils prévoyaient des rassemblements de rue.

Des techniciens de Huawei Technologies auraient également aidé le gouvernement zambien à espionner et à localiser des blogueurs de l'opposition qui géraient un site d'information pro-opposition. Les techniciens ont obtenu l'accès aux téléphones et aux comptes Facebook des blogueurs, ce qui a conduit à leur arrestation.

L'entreprise technologique Huawei est très présente dans les pays africains où elle a vendu des outils de sécurité numérique que les gouvernements utilisent pour leurs activités de surveillance et de censure.

Selon les enquêtes, aucune preuve n'indique que le bureau de Huawei en Chine était au courant de ces activités d'espionnage dans l'un ou l'autre pays ou que des aspects de leur réseau rendaient ces activités possibles.



**Des techniciens de Huawei Technologies auraient aidé le gouvernement zambien à espionner et à localiser des blogueurs de l'opposition responsables de sites d'information pro-opposition**







# Zimbabwe

Le Zimbabwe compte une population d'environ 15,8 millions d'habitants<sup>165</sup>. Bien que l'on prévoie qu'elle atteindra 21 millions d'habitants d'ici 2032<sup>166</sup>, le pays a connu une croissance démographique régulière au cours des dernières années. Cette croissance peut être attribuée à une émigration irrégulière depuis le début des années 2000.

Le PIB du Zimbabwe s'élève à environ 31 milliards de dollars<sup>167</sup>. Toutefois, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une baisse du PIB de 7,1 %<sup>168</sup> d'ici la fin de 2019 en raison de la faiblesse des taux de production et de la détérioration de la situation économique.

Avant l'an 2000, toutes les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les services postaux étaient rattachés au ministère des Transports et des Communications (aujourd'hui ministère des Technologies de l'information et de la communication et des services de courrier).

Le ministère a également été à l'origine de la création de l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ) en 2001. La POTRAZ régit le secteur des télécommunications du Zimbabwe et a été créée en vertu du chapitre 12<sup>169</sup> de la loi sur les postes et les télécommunications du pays.

Le Zimbabwe compte trois opérateurs de téléphonie mobile. Tel One est l'opérateur public de téléphonie fixe<sup>170</sup> tandis que plus de huit fournisseurs de services Internet sont en activité.

Au quatrième trimestre de 2018, le taux de pénétration de l'Internet au Zimbabwe était de 62,9 %<sup>171</sup>. Plus de 50 % des personnes accédaient aux services Internet à l'aide d'appareils mobiles. L'augmentation des abonnements à Internet est en partie due à l'utilisation de plus en plus courante de l'ADSL et de la fibre optique.

En mars 2019, une liaison nationale à haut débit par fibre optique (TelOne Beitbridge-Masvingo-Harare Optic Fibre Link)<sup>172</sup> a été mise en service dans le cadre du Projet national à haut débit financé par un partenariat avec la Chine. L'installation a été mise en œuvre par Huawei Technologies.

Le projet prévoyait d'augmenter les vitesses du débit Internet et de réduire les coûts d'accès. La forte inflation continue d'affecter le coût des produits de base y compris les prix des données mobiles dont le coût a été revu à la hausse à deux reprises en 2019<sup>173</sup>. Cela fait du Zimbabwe le pays où l'accès à Internet est le plus cher de la région.

Les pannes d'électricité continuent de perturber le secteur des télécommunications chaque fois que l'électricité est insuffisante pour alimenter les stations de base. Les effets de ces pannes se ressentent sur les transactions monétaires mobiles, les SMS des services vocaux et les données<sup>174</sup>.

Actuellement, le Zimbabwe dispose des lois et politiques suivantes : la politique nationale des TIC de 2016, la politique nationale de cybersécurité, la politique nationale des technologies de l'information et de la communication, la loi de 2000 sur les postes et les télécommunications et la loi de 2007 sur l'interception des communications.

Les projets de loi suivants sont en cours : le projet de loi sur la cybercriminalité et la cybersécurité 2017, la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, et enfin le projet de loi sur les transactions et le commerce électronique.

Le projet de loi sur la cybercriminalité a été accéléré en janvier 2019, mais il doit encore être débattu au Parlement. Le président l'a toutefois approuvé en novembre 2019 et il devrait entrer en vigueur une fois que toutes les procédures en bonne été menées<sup>175</sup>. En mai 2019, le gouvernement a approuvé un projet de loi visant à réformer la loi sur les médias et la liberté d'information du pays<sup>176</sup>.

Le Zimbabwe a connu une période de turbulences politiques et financières au cours de la dernière décennie. Le président Emmerson Mnangagwa est officiellement arrivé au pouvoir<sup>177</sup> en août 2018 après avoir battu de justesse le candidat de l'opposition, Nelson Chamisa lors de l'élection de 2018.

Avant d'accéder au pouvoir, le président Mnangagwa avait occupé le poste de vice-président du pays avant de s'exiler après sa destitution par le défunt président Robert Mugabe en 2017<sup>178</sup>.

Le président Mnangagwa avait succédé au président Mugabe après un coup d'État militaire organisé par les forces de défense du Zimbabwe qui a vu la démission du président Mugabe au pouvoir depuis 37 ans. Bien que cette démission ait été un soulagement pour beaucoup, le nouveau président s'est vu confier la lourde tâche d'unifier la nation et de régler ses nombreux problèmes économiques. Le pays a le taux d'inflation le plus élevé au monde. Ce taux a connu une hausse de 300 %<sup>179</sup> en août 2019, ce qui a affecté le coût des affaires et de la vie.

Le pays, désormais déclassé au rang de pays à revenu moyen inférieur, est confronté à des sanctions économiques, à des taux d'inflation élevés, à des crises énergétiques ainsi qu'à la hausse des prix du carburant et des matières premières. Le Zimbabwe a lentement glissé vers une société sans numéraire en raison de la disponibilité limitée des billets de banque.

En 2009, le Zimbabwe a abandonné l'utilisation du dollar zimbabwéen après que la monnaie soit entrée en hyperinflation et a adopté plusieurs devises étrangères.

En juin 2019, la Banque de réserve a annoncé la réintroduction du "Zim dollar"<sup>180</sup>, mais en novembre de la même année, la Banque centrale n'a pas livré les nouveaux billets de banque aux institutions financières<sup>181</sup>.

Plusieurs protestations ont éclaté au fil des années en raison de la hausse du coût de la vie, des sanctions économiques et du mépris des droits de l'homme

par les autorités zimbabwéennes. Pour exemple, le gouvernement a déclaré que la journée du vendredi 25 octobre 2019 était fériée pour marquer une journée de protestation<sup>182</sup> contre les sanctions économiques imposées au pays et considéré par le président Mnangagwa comme un cancer qui ronge l'économie zimbabwéenne<sup>183</sup>. Plusieurs autres protestations ont été initiées par les fonctionnaires et citoyens qui exigeaient de meilleures conditions de vie.

Le 14 janvier 2019, les Zimbabwéens sont descendus dans la rue pour protester<sup>185</sup> contre une augmentation de 130 % du prix des carburants. Cette journée a également marqué le début de la deuxième coupure d'Internet ordonnée par le gouvernement<sup>186</sup> depuis 2016. La coupure a duré environ 28 heures. Les Zimbabwéens se sont réveillés avec des perturbations d'Internet principalement pour les sites d'information et les réseaux sociaux.

Bien qu'Internet ait été brièvement rétabli<sup>187</sup>, la perturbation du réseau a ensuite évolué vers une panne totale et Econet Wireless<sup>188</sup> l'un des opérateurs de réseau mobile, a confirmé avoir reçu une directive émanant du ministre d'État délégué à la Présidence en vue d'une coupure des services Internet en vertu de la section 6 de la loi sur l'interruption des communications. Les organisations de la société civile comme Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR)<sup>189</sup> et Media Institute of Southern Africa (MISA) ont contesté la légalité de cette coupure d'Internet.

Le blocage du réseau a ensuite été jugé illégal par la Cour Suprême qui a ordonné le rétablissement complet des services Internet.

Pendant la panne, les systèmes de paiement par téléphone portable et en ligne étaient hors service empêchant les populations d'effectuer des transactions<sup>190</sup> pour les besoins de base ou encore de communiquer avec leurs proches.

Au lendemain de la coupure d'Internet en janvier 2019, un porte-parole du gouvernement a été cité, déclarant que le gouvernement n'hésiterait pas à couper à nouveau Internet<sup>191</sup> parce que les citoyens «se comportent de manière primitive et ne comprennent pas leurs droits constitutionnels».

Evan Mawarire<sup>192</sup> militant de premier plan et leader du mouvement #ThisFlag, a été détenu pendant 13 jours et accusé de subversion pour avoir prétendument encouragé les Zimbabwéens à descendre dans la rue pour protester contre le gouvernement dans une vidéo sur les réseaux sociaux lors des manifestations du 14 janvier 2019. Il a finalement été libéré sous caution le 30 janvier 2019 après deux audiences ratées.

Un tribunal de première instance de Harare a rejeté une demande de Mawarire<sup>193</sup> visant à arrêter sa détention provisoire après qu'il se soit adressé au tribunal pour demander sa libération au motif que



l'État mettait trop de temps à le poursuivre.  
En mars 2019, Charlton Hwende, l'un des principaux députés de l'opposition, a été frappé d'une interdiction d'utiliser les réseaux sociaux. Cette interdiction était l'une des conditions de sa libération sous caution.

En août 2019, le gouvernement du Zimbabwe a manifesté un intérêt accru pour la formation des forces<sup>195</sup> de l'ordre et de sécurité du pays, y compris la Commission anticorruption<sup>196</sup>, à la "compréhension de la cybersécurité". Cette tendance a montré l'intention du gouvernement de surveiller le cyberspace, d'autant plus que le gouvernement a procédé à l'achat du logiciel de reconnaissance faciale Cloud Walk, acquis en Chine en 2018<sup>197</sup>.



**Le 14 janvier  
2019, le deuxième  
gouvernement du pays  
a ordonné la première  
fermeture d'Internet  
depuis 2016. Elle a duré  
environ 28 heures**





**Conclusion:** Les droits numériques, le combat solitaire de la société civile



On a beaucoup parlé du modèle multipartite de gouvernance de l'Internet, dans lequel les gouvernements, le secteur privé et la société civile participent à l'élaboration des politiques pour décider ensemble de l'avenir de l'Internet. Un aveu important dans le domaine de la gouvernance de l'Internet est que bien que ces trois acteurs importants aient des possibilités similaires de s'engager dans ces processus multipartites, ils ne disposent pas des mêmes pouvoirs ou ressources. Il est clair que les États et les organisations du secteur privé exercent plus de pouvoir et d'influence sur les décisions et les actions dans l'espace de la gouvernance de l'Internet.

De même, le pouvoir croissant des États et des organisations du secteur privé, par rapport à la société civile, est une tendance claire qui s'est dégagée dans la défense mondiale des droits numériques.

Comme décrit dans l'introduction de ce rapport, un plus grand effort des États pour repousser la souveraineté du cyberspace à l'intérieur de leurs frontières devient de plus en plus évident. Inspirés par les modèles russe et chinois, beaucoup plus de pays violent ouvertement les droits numériques, sous le couvert de la primauté du droit dans de nombreux cas. Comme nous l'avons également vu dans de nombreux cas, les États utilisent leur pouvoir d'octroi de licences et de réglementation sur les entreprises de télécommunications et de technologie pour ordonner des violations des droits numériques. En outre, il semblerait que de nombreuses entreprises technologiques ne prêtent attention aux droits numériques que lorsque cela affecte leur résultat financier. Ceci est mis en regard de la réalité que le «business model» de nombreuses entreprises technologiques sont en fait tributaire des violations de la vie privée des utilisateurs et de la vente de données d'utilisateurs à des annonceurs.

Dans ce contexte, les organisations de la société civile qui œuvrent pour faire progresser les droits numériques ont toutes les chances de leur côté. Ce rapport 2019 sur les droits numériques en Afrique rend bien compte de l'énorme pression à laquelle les organisations de la société civile sont confrontées avec le thème «Nouveaux cas de violations : les dérives des gouvernements persistent malgré les mobilisations intenses de la société civile».

Ces dernières années, les violations des droits numériques en Afrique ont augmenté parce que la société civile a supporté un fardeau disproportionné du travail requis dans le cadre de ce qui devrait être un effort multipartite. Tant que les gouvernements et les organisations du secteur privé n'assumeront pas une plus grande responsabilité en matière de droits numériques, le statu quo restera largement en vigueur.

Néanmoins, même ce contexte difficile présente une opportunité, car il met en évidence la nécessité d'une collaboration entre les acteurs de la société civile dans les différents pays et régions. Il ne fait aucun doute que l'impact du travail de la société civile dans la défense des droits numériques peut être grandement amélioré s'il y a davantage de collaboration et de coordination.

Toutefois, lorsque les organisations de la société civile sont isolées pendant les manifestations de pouvoir de l'État et des entreprises, la société civile peut atténuer ces effets contraignants sur leur travail en harmonisant les stratégies - et les efforts - pour avoir un plus grand impact.

Dans le passé, de nombreuses organisations de la société civile axées sur l'Afrique travaillaient en vase clos, en grande partie parce qu'elles étaient accablées par l'urgence des besoins dans leurs domaines de prédilection. Mais nous ne pouvons pas continuer faire ainsi, car nous avons la possibilité de faire beaucoup plus face à des ressources limitées et à des défis illimités.

Les organisations africaines de défense des droits numériques, les collaborateurs des anciennes institutions de défense des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile doivent unir leurs efforts pour faire progresser les droits numériques face aux graves menaces qui pèsent sur le continent.



**Les organisations africaines de défense des droits numériques, les collaborateurs des anciennes institutions de défense des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile doivent unir leurs efforts pour faire progresser les droits numériques face aux graves menaces qui pèsent sur le continent**









**The Digital Rights in Africa Report 2019**

**374 Borno Way, Alagomeji-Yaba 100,001, Lagos, Nigeria**  
**Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)**

